

# UN PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES DE TRANSFORMATION RURALE EN AFRIQUE

2019



Copyright © 2019 African Union Development Agency (AUDA-NEPAD). All rights reserved.

Midrand

230 15th Road, Randjespark, Midrand, Johannesburg, 1686, South Africa

+27 11 256 3600

[www.nepad.org](http://www.nepad.org)

Twitter @Nepad\_agency

ISBN: 978-1-928527-14-5

Material in this publication may be freely quoted. Acknowledgement is requested, together with a copy of the publication.

# TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	iv	4.1.3. Action : Placer l'homme au centre de la planification et de la mise en œuvre du développement rural.....	13
ACRONYMES.....	v	4.2. Renforcer l'administration publique à tous les niveaux et encourager l'innovation dans l'architecture institutionnelle qui facilite la mise en œuvre de la politique de développement rural.....	14
AVANT-PROPOS.....	vi	4.2.1. Action : Réorganiser les institutions pour un développement rural efficace.....	14
RÉSUMÉ.....	viii	4.2.2. Action : Créer des organes consultatifs inclusifs sur le développement rural.....	14
Introduction et contexte.....	viii	4.2.3. Action : Développer un cadre de développement rural qui englobe des questions intersectorielles.....	14
Justification et historique.....	ix	4.2.4. Action : Traiter les problèmes de gouvernance des terres et des ressources naturelles.....	15
Objectif général du Plan directeur.....	ix	4.3. Promouvoir des approches territoriales.....	15
Théorie du changement.....	x	4.3.1. Action : Affiner les problèmes et les opportunités des liens entre zones rurales et urbaines.....	16
Valeur ajoutée et mise en œuvre du Plan directeur.....	x	4.3.2. Action : Mettre l'accent sur la dimension spatiale des politiques publiques et de l'investissement.....	16
1. JUSTIFICATION DU PLAN DIRECTEUR.....	1	4.4. Transformer l'espace rural africain par le développement des compétences, la création d'emplois et l'autonomisation économique des jeunes en Afrique.....	17
1.1. Contexte politique.....	1	4.4.1. Action : Élaborer un programme national d'autonomisation de la jeunesse rurale.....	17
1.2. Développement rural dans le contexte de la transformation économique.....	2	4.5. Suivre les politiques économiques, sociales et environnementales sensibles à l'espace et à la classe sociale s.....	17
1.3. Processus d'élaboration et portée du Plan directeur.....	4	4.5.1. Action : Intégrer le développement rural dans les stratégies nationales.....	17
2. BUTS ET OBJECTIFS STRATÉGIQUES DE LA TRANSFORMATION RURALE EN AFRIQUE.....	5	4.5.2. Action : Développer des informations sur les indicateurs de transformation rurale.....	18
2.1. But principal.....	5	5. STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE ET MODALITÉS.....	19
2.2. Objectifs du Plan directeur.....	6	6. CONCLUSION.....	20
3. PRINCIPES ET HYPOTHÈSES.....	7	ANNEXE 1: La déclaration de Cotonou sur le programme pour l'avenir rural.....	21
3.1. Principes de mise en œuvre.....	7	ANNEXE 2: La déclaration de Yaoundé et le plan d'action.....	23
3.2. Hypothèses pour leviers de changement : éléments d'une théorie du changement.....	8	PLAN D'ACTION.....	24
3.3. Hypothèses pour des politiques de développement rural saines.....	12		
4. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES.....	13		
4.1. Renforcer le leadership stratégique et la coordination pour une transformation structurelle induite par le développement rural.....	13		
4.1.1. Action : Promulgation de politiques et de lois assurant des mécanismes de coordination et de responsabilité mutuelle.....	13		
4.1.2. Action : Mener le développement rural dans l'ensemble de l'économie et les architectures des dépenses publiques doivent être réformées en conséquence.....	13		

---

# REMERCIEMENTS

---

Le Plan directeur pour la mise en œuvre des politiques de transformation rurale en Afrique est le fruit des efforts conjugués d'un certain nombre d'institutions et d'acteurs.

L'Agence de développement de l'Union africaine (AUDA-NEPAD) exprime sa gratitude au Gouvernement de la République du Bénin pour avoir accueilli la première édition du Forum pour le développement rural en Afrique en 2013. C'est au cours de ce premier forum que les États membres africains ont fait appel à l'AUDA-NEPAD (alors Agence du NEPAD) dans le but de produire un plan directeur pour la progression de la transformation rurale. Nous souhaitons également remercier la République du Cameroun d'avoir gracieusement accueilli le deuxième Forum pour le développement rural en Afrique en 2016, au cours duquel le plan directeur a été élaboré, puis approuvé comme moyen de faire progresser la transformation rurale en Afrique et d'accélérer la vision de l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

Nous reconnaissons et apprécions tout spécialement les contributions des institutions partenaires : la Commission de l'Union africaine (CUA), la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), le Programme alimentaire mondial (PAM), l'Agence française de développement (AFD), le Fonds mondial pour la nature (WWF), le Fonds international de développement agricole (FIDA), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ; Le Cirad, la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), Services de renforcement des capacités et de développement (CAPDEV), le Centre technique de coopération agricole et rurale (CTA), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Nous tenons à remercier Mandi Rukuni, Felicity Proctor, Benoit Faivre Dupaigne et Abraham Sarfo pour leurs contributions. Nous adressons, tout particulièrement, nos remerciements à Samuel Nyambi et Peter Ewang.

Enfin, nous remercions tous les délégués pour leur participation et leurs contributions aux Forums sur le développement rural en Afrique, afin d'informer et d'améliorer le dialogue sur les questions qui sont abordées dans le Plan directeur.

## Coordination générale

Ibrahim Assane Mayaki  
Estherine Lisinge-Fotabong

## Équipe technique

Estherine Lisinge-Fotabong  
Aggrey Ambali  
Martin Bwalya  
Vincent Oparah  
Kwame Ababio  
Eric Sile  
Simon Kisira

## Rédaction et communication

Mwanja Ng'anjo  
Abiola Shomang

---

# ACRONYMES

---

**ARDF** Forum pour le développement rural en Afrique

---

**AUDA-NEPAD** Agence de développement de l'Union africaine

---

**BAD** Banque africaine de développement

---

**CAADP** Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique

---

**CUA** Commission de l'Union africaine

---

**DHS** Enquête démographique et de santé

---

**EFA** Éducation pour tous

---

**GCF** Fonds vert pour le climat

---

**IFAD** Fonds international de développement agricole

---

**M&E** Suivi et évaluation

---

**ODD** Objectifs de développement durable

---

**PIDA** Programme de développement de l'infrastructure pour l'Afrique

---

**RDP** Plan directeur de développement rural

---

**RDPF** Cadre politique de développement rural

---

**RECs** Communautés économiques régionales

---

**RFP** Programme pour l'avenir rural

---

**TIC** Technologies de l'information et de la communication

---

**UA** Union africaine

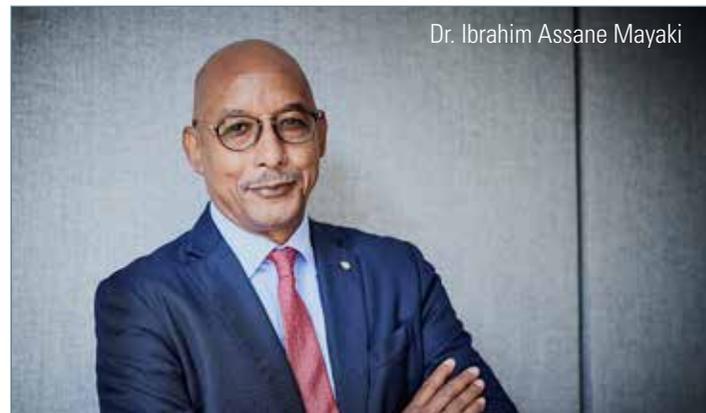
---

## AVANT-PROPOS

Lors du Sommet de janvier 2011, les chefs d'État africains ont reconnu les défis auxquels sont confrontées les communautés rurales et ont appelé à une initiative de développement intégré pour promouvoir la transformation rurale. Dans cette optique, l'AUDA-NEPAD s'apprête à créer une Stratégie de mise en œuvre opérationnelle d'un Plan directeur de développement rural et d'un Plan d'action pour l'Afrique. Fondé sur des informations et des analyses recueillies lors de consultations menées auprès d'experts du monde entier, ce plan directeur, qui servira d'outil d'auto-évaluation et de mise en œuvre par les pays, constitue une étape clé dans la constitution d'une approche commune au développement rural. Il s'agit du cadre politique continental pour la transformation rurale qui s'appuie sur l'expérience acquise dans le cadre du Programme pour l'avenir rural (*Rural Futures*), lancé en octobre 2010 par l'AUDA-NEPAD sous les auspices de l'UA. L'objectif du Plan d'action est de définir des principes et des orientations clés pertinents pour les pays d'Afrique qui, s'ils sont mis en œuvre, peuvent contribuer à la réduction de la pauvreté et des inégalités en milieu rural et à un développement économique rural inclusif et même national, conformément à une vision continentale de la réalisation d'une telle transformation.

Le développement rural est nécessaire pour lutter contre la pauvreté et l'Union africaine (UA), grâce à ses programmes sectoriels et au Plan directeur de développement rural (qui sont conformes aux ODD), espère fournir une intention stratégique et une voie pour faire face à la future transformation structurelle. Avec une population rurale qui devrait atteindre un milliard d'habitants d'ici 2050, une telle évolution aura un impact sur la transformation envisagée en imposant une demande croissante sur les services ruraux. Une intervention politique est nécessaire pour accroître la création d'emplois par la promotion d'emplois agricoles et non agricoles au profit des femmes et des jeunes. Alors que chaque État membre sera responsable de la mise en œuvre du plan directeur avec le soutien nécessaire de la Commission de l'AU, de l'AUDA-NEPAD, des CER et des autres partenaires, le succès des approches proposées dans le Plan directeur dépendra de la volonté de chaque État d'impliquer un suivi des acteurs à tous les niveaux.

Des politiques publiques saines et créatives, un leadership fort, une législation adéquate (qui doit combiner les outils de développement territorial et le soutien aux secteurs économiques, la construction d'infrastructures, la médiation entre les acteurs et le renforcement du capital humain) sont



Dr. Ibrahim Assane Mayaki

essentiels pour créer un environnement favorable à la mise en œuvre du plan directeur. L'émergence de nouvelles dynamiques territoriales en Afrique, engendrées par la croissance démographique et l'expansion urbaine - avec une population urbaine prévue de 1,35 milliard d'habitants en 2050 - est le plus grand changement des dernières décennies.

Ces changements ont généralement échappé aux politiques publiques en raison de leur nature fragmentée. Néanmoins, il est peu probable que les politiques sectorielles, aussi sophistiquées soient-elles, soient en mesure de relever les nombreux défis auxquels le continent est confronté, si elles ne sont pas réarticulées et intégrées dans une vision globale. Une approche territoriale proactive est nécessaire. Le développement des infrastructures jouera un rôle majeur en permettant ces liens et en fournissant les services nécessaires, notamment les routes, l'énergie, les communications, l'eau, les marchés, etc. L'agriculture et les systèmes alimentaires devront jouer leur rôle en tirant parti du potentiel des marchés intérieurs, régionaux et d'exportation africains, car la croissance des revenus agricoles renforcera la demande rurale, moteur de la diversification économique.

Bien que l'urbanisation rapide de l'Afrique représente une immense opportunité, non seulement pour les citoyens africains mais aussi pour le développement rural, les enjeux du développement rural diffèrent considérablement à travers l'Afrique et une solution commune à tous ne peut être proposée. Les perspectives de développement économique se sont améliorées grâce à une plus grande productivité agricole. Il est également

possible d'améliorer la gestion de l'environnement en s'attaquant aux effets du changement climatique, de la rareté de l'eau et d'autres ressources naturelles, en contrôlant la pollution atmosphérique, en développant des systèmes de transport public propres, en améliorant la collecte des déchets et en accroissant l'accès à l'énergie.

Le développement et la transformation ruraux, qui sont au cœur de la réduction de la pauvreté et de l'inégalité, peuvent être définis comme « un processus de changement sociétal global par lequel les sociétés rurales diversifient leurs économies et réduisent leur dépendance vis-à-vis de l'agriculture ; deviennent dépendantes de lieux éloignés pour le commerce et l'acquisition de biens, services et idées ; passent de villages isolés à villes et petites et moyennes villes ; et deviennent plus semblables culturellement aux grandes agglomérations urbaines ». Cette transformation exige un engagement et une volonté politiques, un changement des règles du jeu, une voix et une participation. Malgré ces tendances communes, la transformation rurale au sein des différents pays a des résultats différents dans les domaines de la croissance économique, de l'inclusion sociale et de la durabilité environnementale. Si les forces mondiales et régionales sont à l'origine de cette transformation, elles passent par des structures sociales et localisées et des cadres institutionnels.

Peu de pays d'Afrique formulent une stratégie de développement rural allant au-delà de celle du secteur agricole. Les gouvernements doivent adopter des programmes qui fournissent une vaste gamme de services de qualité à de larges couches de la population, notamment en assurant l'égalité d'accès aux biens et services sociaux et économiques dans les zones rurales aussi bien qu'urbaines, dans les régions rurales, à la fois pour les hommes et pour les femmes.

Un large éventail de facteurs influencent la transformation rurale et ses résultats. La structure et la dynamique de l'économie rurale, les moyens de subsistance et l'emploi en milieu rural, le développement humain, l'accès aux actifs, les marchés, le développement rural et urbain et les liens entre les zones rurales et urbaines, ainsi que les défis des impacts prévus du changement climatique, constituent certains facteurs clés influents et déterminants. On s'accorde de plus en plus à reconnaître à l'échelle internationale que les approches de développement adaptées au milieu, telles que celles qui s'articulent autour du développement territorial rural, offrent des solutions pertinentes.

Ce Plan directeur propose des engagements aux décideurs nationaux et régionaux dans cinq domaines :

1. Renforcer le leadership stratégique et la coordination pour le développement rural, entraînant une transformation structurelle

par la promulgation de politiques et de lois qui ont mis en place des mécanismes de coordination et de responsabilité mutuelle ;

2. Renforcer l'administration publique à tous les niveaux et encourager l'innovation dans l'architecture institutionnelle qui facilite la mise en œuvre de la politique de développement rural en réalignant les institutions pour un développement rural efficace ;
3. Promouvoir les approches territoriales en matière d'aménagement du territoire, de budgétisation et de développement des capacités humaines ;
4. Transformer l'espace rural africain par le développement des compétences, la création d'emplois et l'autonomisation économique des jeunes en Afrique en élaborant un programme national d'autonomisation des jeunes ruraux qui tienne compte du fait que 440 millions de jeunes supplémentaires atteindront l'âge de travailler au cours des 15 prochaines années ;
5. Surveiller les politiques économiques, sociales et environnementales qui tiennent compte des classes sociales et spatiales et qui intègrent le développement rural dans les stratégies nationales.

Comme mentionné précédemment, le processus de mise en œuvre du Plan directeur relève de la responsabilité des États membres avec l'appui des CER, de la Commission de l'UA, de l'AUDA-NEPAD et des institutions continentales connexes et leurs partenaires. Chaque État membre recevra un soutien pour concevoir et/ou renforcer son programme de transformation rurale. En s'engageant dans ce Plan directeur, les États membres de l'UA et les CER s'engagent à promouvoir le développement rural comme l'un des moteurs de la transformation sociale et économique structurelle du continent, tandis que l'AUDA-NEPAD, à travers son Programme pour l'avenir rural, espère publier une perspective périodique sur « l'état du développement rural en Afrique » afin de partager les leçons et expériences importantes entre les États membres, mettant ainsi en relief les perspectives de croissance et de développement ainsi que les défis qui s'y présentent.

Agissant en tant que catalyseur, l'AUDA-NEPAD se réjouit à l'idée de travailler en partenariat avec des États individuels pour traduire la vision du Plan directeur en initiatives réelles, efficaces et transformatrices qui font avancer l'Afrique.

*Dr. Ibrahim Assane Mayaki*  
Chief Executive Officer, AUDA-NEPAD

# RÉSUMÉ

## Introduction et contexte

Lors du Sommet de l'Union africaine de janvier 2011, les chefs d'État africains ont reconnu les défis auxquels sont confrontées les communautés rurales et ont appelé à une initiative de développement intégré pour promouvoir la transformation rurale. Le développement rural est essentiel pour une transformation sociale et économique plus inclusive du continent africain. L'UA a mis en place des cadres de développement tels que le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (CAADP), qui vont très loin dans cette direction. En outre, le Cadre de politique de développement rural va au-delà des secteurs individuels pour inclure des liens entre les secteurs économiques agricoles et non agricoles ;

il établit également un lien avec le secteur urbain-industriel de sorte que, dans l'ensemble, tout le développement est dirigé par une seule économie, contrairement à l'approche à double économie qui existe actuellement. L'Agenda 2063 de l'UA fournit une orientation claire et stratégique pour faire face au processus fragmenté de transformation structurelle de l'Afrique et l'aligne sur les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. L'Afrique est la seule région du monde où l'urbanisation accélérée est due à la pauvreté rurale et ne s'accompagne pas d'une accélération correspondante dans les secteurs manufacturiers et industriels urbains. L'urbanisation en Afrique est motivée par l'amélioration des services dans les villes, et non par l'emploi. Cela doit changer, étant donné que la population rurale va continuer à grandir.



Le profil démographique de l'Afrique est au cœur du débat sur la transformation structurelle et rurale, avec une population qui devrait doubler d'ici 2050 pour atteindre 2,2 milliards de personnes. Alors que la population rurale devrait passer de 61 % en 2010 à 42 % en 2050, la population rurale totale continuera de croître en chiffres absolus, passant de 622 millions en 2010 à 927 millions en 2050. En raison de leur structure démographique, les économies africaines continueront à accueillir chaque année un nombre croissant de jeunes demandeurs d'emploi (20 millions actuellement et près de 30 millions en 2030). Les deux tiers d'entre eux viennent des zones rurales. Ces données démographiques font peser une demande sans cesse croissante sur les services urbains ainsi que sur la nécessité de créer des emplois et de nouvelles sources de moyens d'existence. Les possibilités de migration sont de plus en plus limitées. L'Afrique rurale en pleine mutation devra donc fournir autant d'emplois agricoles et non agricoles que possible.

## Justification et historique

Des décennies de stricte dualité rurale-urbaine dans les systèmes économiques de la plupart des pays africains ont créé de grandes populations rurales pauvres et des populations urbaines sans emploi, avec des limites inhérentes à la croissance. Cet état de fait nécessite aujourd'hui l'intervention de l'État, en particulier dans les économies rurales. Du côté positif, les petits exploitants (surtout des femmes) produisent actuellement 80 à 90 % des aliments consommés dans les villes rurales et les zones urbaines. Le véritable « secteur privé » de l'Afrique est donc constitué des petits exploitants agricoles et des groupes intermédiaires non agricoles de commerçants, de transporteurs, d'entrepôts, etc. qui fournissent la « classe moyenne » rurale à croissance rapide (ceux qui gagnent en moyenne de 4 à 20 dollars par jour) et ceux des villes rurales et centres urbains. De nouvelles possibilités d'emplois agricoles et non agricoles se présentent principalement par le biais des chaînes d'approvisionnement alimentaire rural-urbain, qui relie le marché alimentaire urbain massif, croissant et diversifié de l'Afrique. La croissance de ces divers intermédiaires, y compris les agriculteurs, les camionneurs et les grossistes, les exploitants d'entrepôts et d'entrepôts frigorifiques et les transformateurs, est un rôle majeur pour les décideurs politiques africains.

La croissance démographique et l'expansion urbaine sont les plus grands défis des dernières décennies. La densification des réseaux routiers et le développement des centres ruraux et des petites villes, stimulés par les échanges commerciaux dans les zones rurales, ont permis d'aménager de nouveaux territoires pour la première. Une approche proactive du

développement territorial s'impose donc : consolider les liens urbains-ruraux ; doter les réseaux de villes de taille moyenne des fonctions urbaines nécessaires pour faciliter les connexions aux aires métropolitaines. Dans l'ensemble, l'Afrique voudra peut-être décongestionner les zones urbaines et éviter les mégapoles dans la mesure du possible.

En réponse à ces défis, l'AUDA-NEPAD a mis en place le Programme pour l'avenir rural (RFP) dont le principal résultat est le Plan directeur pour la mise en œuvre des politiques de développement rural en Afrique. Le Plan d'action contient des approches novatrices pour aider les États membres de l'UA à réaliser une transformation rurale inclusive.

## Objectif général du Plan directeur

Le Plan directeur est un cadre politique pour la mise en œuvre du développement rural, résultat d'environ trois ans de vastes consultations et de validation, coordonnées par l'AUDA-NEPAD. Ce processus a abouti à la Déclaration de Cotonou (2013) et à la Déclaration et au Plan d'action de Yaoundé (2016). Le Plan directeur reconnaît que la transformation structurelle globale est le processus par lequel l'Afrique passera d'une société essentiellement agraire à une société essentiellement urbaine et industrielle. Cette transition entraînera une transformation culturelle, sociale, économique et politique de toutes les institutions clés dans les zones rurales et urbaines. Le Plan directeur propose des stratégies institutionnelles pour gérer ces transitions dans les États membres, grâce à une transformation inclusive et durable. Une telle transformation ne se produira pas d'elle-même, et les disjoncteurs actuelles dans le processus de transformation structurelle ne se corrigeront pas d'elles-mêmes. Le Plan directeur offre à chaque État membre un certain nombre d'options pour les stratégies de développement rural qui doivent être mises en œuvre au-delà du secteur agricole. La planification économique des éléments spatiaux des secteurs économiques et sociaux dans le cadre des plans stratégiques nationaux est importante. Au-delà de l'agriculture et des systèmes d'élevage, d'autres secteurs ruraux à croissance rapide doivent être inclus dans les plans de transformation des zones rurales. Il s'agit notamment de l'exploitation minière et d'autres industries extractives (l'accent étant mis sur l'impact sur les terres détenues par les petits exploitants, en particulier les petits exploitants artisanaux et à petite échelle), de la sylviculture, des zones réservées, de la chasse, du tourisme; de l'urbanisme rural et d'un secteur immobilier en émergence ainsi que de différents aspects du développement des infrastructures.

La fourniture de biens publics de base entre les zones rurales et urbaines reste inégale, comme en témoigne l'inégalité des résultats en matière de développement humain. La manière dont l'infrastructure est fournie aux populations rurales et à laquelle elles ont accès est essentielle à la qualité et à la nature de la transformation rurale et des résultats ruraux. Cela comprend les routes, l'eau potable et l'assainissement, l'électrification, les télécommunications et les services sociaux de santé et d'éducation. Afin de répondre à l'évolution des besoins du marché du travail, la politique du travail et de l'emploi et le développement des compétences qui y sont associées devraient être adaptés aux populations rurales pour garantir que leurs compétences sont adaptées au marché du travail. Dans un certain nombre d'États, il se produit un changement d'orientation de la politique rurale : il y a un passage d'un appui aux secteurs individuels à une approche holistique multisectorielle et adaptée au milieu, qui détermine comment les différentes composantes d'une économie locale interagissent.

Le Plan directeur a une vision d'une *transformation rurale axée sur l'être humain, fondée sur l'équité et l'inclusivité, où les hommes et les femmes ruraux peuvent développer leur potentiel et réaliser leurs aspirations*. Cette vision est conforme aux valeurs africaines énoncées dans la Déclaration de Cotonou. Il s'agit notamment du respect et des garanties de la dignité des hommes et des femmes ruraux, du bien-être humain et social, de la coopération et de la poursuite collective du bien commun, ainsi que de familles et de communautés fortes, autonomes et résilientes, fondement de la société africaine. Le Plan directeur reconnaît que les questions de développement rural diffèrent considérablement à travers l'Afrique et, par conséquent, ne propose pas une solution « taille unique ». Il n'est pas normatif mais propose une plate-forme commune sur laquelle chaque groupe constituera sa propre politique. Le succès de l'approche proposée par le Plan directeur dépendra de la volonté et de l'action des États membres d'impliquer les parties prenantes et d'un processus de suivi. La mise en œuvre des politiques de développement rural au niveau national devrait respecter différents principes, notamment: une administration publique compétente à tous les niveaux; complémentarité, cohérence et conformité; Partenariat; égalité entre hommes et femmes et non-discrimination; subsidiarité, complémentarité et solidarité.

## Théorie du changement

Le Plan directeur envisage le changement comme résultant principalement de la création d'un engagement et d'une volonté politiques, d'une modification

des règles du jeu, ainsi que de l'acquisition et/ou de l'amélioration de la voix et de la participation des citoyens des zones rurales. Une politique saine nécessite les éléments suivants : un État en développement et un leadership politique ; mise en place d'institutions multisectorielles pour la transformation rurale ; priorisation de la décentralisation pour créer une administration publique compétente à tous les niveaux ; mise en marche du système alimentaire et agricole ; développement des infrastructures rurales ; stimulation de la croissance de l'économie rurale non agricole et renforcement des liens entre zones rurales et urbaines ; construction et maintien de la base de capital humain rural ; préservation du capital naturel et obtention des avantages qui en résultent.

## Valeur ajoutée et mise en œuvre du Plan directeur

La mise en œuvre du Plan directeur relève de la responsabilité des États membres, avec l'appui des Communautés économiques régionales (CER), de la Commission de l'Union africaine, de l'AUDA-NEPAD et des institutions continentales connexes et de leurs partenaires. C'est dans ce contexte que l'AUDA-NEPAD élaborera une *stratégie opérationnelle et de mise en œuvre du plan directeur de développement rural*. Cette publication contiendra un ensemble d'outils pour un exercice d'auto-évaluation et de mise en œuvre par pays. Chaque État membre bénéficiera d'un soutien pour adapter ces outils afin d'élaborer et/ou de renforcer son programme de transformation rurale. Les conditions générales d'une mise en œuvre réussie du Plan directeur sont les suivantes : un leadership fort et une administration publique compétente à tous les niveaux de gouvernement ; l'adoption de politiques et de lois permettant la coordination et la responsabilisation mutuelle entre les ministères ; la création d'un environnement politique macroéconomique propice à l'extension de la transformation structurelle par un programme de transformation rurale. Les États membres recevront une aide pour : situer et/ou redéfinir l'importance et le rôle du développement rural dans le développement national et dans les processus de transformation structurelle ; accéder à des instruments d'auto-évaluation fondés sur des données probantes pour le développement rural mis en œuvre par les nationaux et les utiliser ; élaborer et mettre en œuvre des programmes de développement rural plus efficacement ; renforcer l'administration publique du développement rural à tous les niveaux, en déterminant les capacités nécessaires à la mise en œuvre et concevoir les approches à leur développement.

# 1. JUSTIFICATION DU PLAN DIRECTEUR

## 1.1. Contexte politique

Le développement rural est essentiel pour relever les défis actuels que sont la pauvreté, le chômage et le sous-emploi, l'insécurité, l'insécurité alimentaire et la malnutrition. Il s'agit d'empêcher l'instabilité sociopolitique, les mouvements incontrôlés de personnes vers les villes ou généralement loin des zones rurales et la surexploitation du capital naturel. Dans le même temps, le développement rural est essentiel pour faire face aux contraintes qui pèsent sur la future transformation structurelle de notre continent en créant un environnement socio-économique propice à l'entrepreneuriat, au bien-être et à la sécurité et offrant la possibilité de stimuler la création de richesse et de corriger les inégalités entre zone rurale et zone urbaine.

L'Union africaine (UA) s'attaque partiellement aux problèmes de sous-développement des zones rurales en favorisant des programmes sectoriels tels que le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (CAADP), consacré à l'agriculture. Il est maintenant important d'inclure des éléments non agricoles. Ceux-ci comprennent les liens en amont et en aval entre les secteurs économiques agricole et non agricole d'une

part et les secteurs sociaux de l'autre. Ceci afin de traiter les problèmes qui nuisent au bien-être des populations rurales et au développement équilibré des pays africains.

Lors du Sommet de l'Union africaine de janvier 2011, les chefs d'État et de gouvernement africains ont reconnu les défis auxquels les communautés rurales sont confrontées et ont appelé à une initiative de développement intégré visant à promouvoir la transformation rurale en tant que voie permettant d'améliorer l'emploi et les moyens de subsistance en milieu rural ; faciliter le développement et la durabilité économiques à l'échelle nationale ; et assurer l'échange des meilleures pratiques en matière de développement rural.

Le Plan directeur de développement rural a donc été conçu dans l'esprit de l'Agenda 2063 de l'UA. Il fournit une orientation stratégique pour aborder le processus de transformation structurelle fracturé de l'Afrique. Le Plan directeur est également aligné sur les ODD en ce qui concerne les processus envisagés et les résultats de la conduite de la transformation rurale inclusive en Afrique.



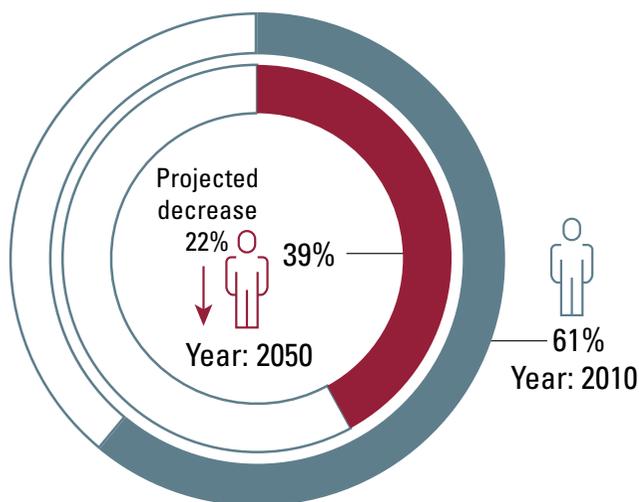
## 1.2. Développement rural dans le contexte de la transformation économique

Un profil démographique est au centre du débat sur la transformation structurelle et rurale. La population de l'Afrique devrait doubler d'ici à 2050, pour atteindre 2,2 milliards d'habitants, les taux de croissance les plus élevés étant attendus en Afrique de l'Est et de l'Ouest. Alors que la population rurale devrait passer de 61% en 2010 à 42% en 2050, la population rurale totale continuera de croître en chiffres absolus, passant de 622 millions en 2010 à un chiffre projeté de 927 millions en 2050. Par conséquent, pour faire face à la transformation rurale, le déplacement prévu de la population rurale-urbaine et le nombre de la population rurale sont importants. Une autre préoccupation économique majeure concerne les chiffres projetés pour la jeunesse. Le nombre de jeunes dans les zones rurales devrait augmenter en Afrique de l'Est, du Centre et de l'Ouest dans les années 2030. En Afrique australe et en Afrique du Nord, le nombre total de jeunes ruraux a déjà atteint un sommet. Les économies africaines continueront donc à compter un nombre croissant de jeunes demandeurs d'emploi, passant de 20 millions actuellement à près de 30 millions en 2030. Les deux tiers d'entre eux proviendront des zones rurales. Ces données démographiques font peser une demande sans cesse croissante sur les services ruraux ainsi que sur la nécessité de créer des emplois et

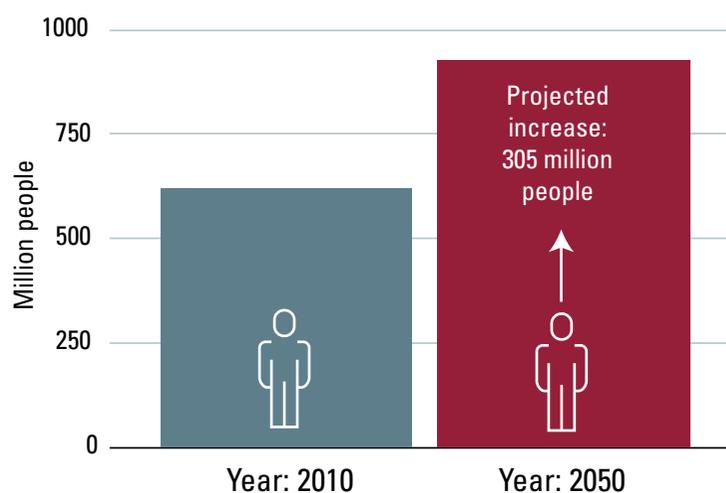
de nouvelles sources de moyens de subsistance. Le chômage et le sous-emploi étant déjà un enjeu politique majeur pour le continent, l'agriculture devra poursuivre et étendre son rôle dans la sécurité des moyens de subsistance et la création d'emplois. L'industrie et les services modernes ne fournissent actuellement qu'une faible proportion de l'emploi, ces emplois étant principalement dans les zones urbaines. Le secteur informel, souvent dans l'économie non agricole, est au cœur des moyens de subsistance de nombreux ménages ruraux. Les possibilités de migration sont de plus en plus limitées. L'Afrique rurale en pleine mutation devra donc fournir autant d'emplois agricoles et non agricoles que possible. Il est peu probable que les niveaux actuels et futurs du chômage et du sous-emploi diminuent sans intervention politique.

Depuis des décennies, la plupart des pays africains connaissent une dualité dans le système économique, une grande partie de la population vivant dans la pauvreté rurale et le chômage urbain. Les limites structurelles inhérentes à la croissance exigent maintenant l'intervention de l'État sur le marché, en particulier dans les économies rurales, où l'on recherche une nouvelle croissance avec l'emploi. La transformation rurale et structurelle émergente de l'agriculture en Afrique est tout à fait unique, dans la mesure où l'Afrique est la seule région en développement où l'accélération de l'urbanisation n'est pas due à l'industrie manufacturière. L'urbanisation rapide de l'Afrique est plutôt due aux services. Toutefois, le côté positif

Projected Rural Population Percentage



Projected Absolute Rural Population Numbers



est que les petits exploitants (essentiellement des femmes) produisent 80 à 90 % des aliments consommés dans les villes rurales et les zones urbaines. Le véritable « secteur privé » de l'Afrique, ce sont donc les petits exploitants agricoles, et les groupes intermédiaires de commerçants, de transporteurs, d'entrepôts, etc. qui approvisionnent les villes rurales et les centres urbains en pleine croissance. De nouvelles possibilités d'emplois agricoles et non agricoles se créent grâce aux chaînes d'approvisionnement alimentaire rural-urbain, qui relient le marché alimentaire urbain massif, en pleine croissance et en pleine diversification en Afrique. Un rôle majeur pour les décideurs politiques africains est d'accroître la diversité de ces intermédiaires, qui comprennent les agriculteurs, les camionneurs et les grossistes, les exploitants d'entrepôts et de chambres froides, et les transformateurs. Le système d'approvisionnement alimentaire offre donc une opportunité de développement majeure, en particulier pour les femmes et les jeunes.

**L'émergence de nouvelles dynamiques territoriales en Afrique, engendrées par la croissance démographique et l'expansion urbaine, est le plus grand changement des dernières décennies.**

Ces nouveaux territoires sont le résultat de la densification des réseaux routiers et du développement des centres ruraux et des petites villes, qui ont été stimulés par les échanges dans les grands arrière-pays ruraux. Ces changements - qui ne doivent pas occulter le fait que certaines parties de l'Afrique sont encore composées de villages reculés où l'isolement renforce l'extrême pauvreté rurale - réduisent le temps de déplacement, établissent progressivement une convergence entre zones rurales et urbaines, et contribuent à l'invention concrète de nouvelles configurations territoriales. Ces changements ont également généralement échappé aux politiques publiques, notamment en raison de la fragmentation de ces politiques. En abandonnant certaines de ces politiques il y a plusieurs décennies, les stratégies de développement à moyen et long terme ont souvent abouti à une combinaison d'approches sectorielles et à un éloignement de l'action publique de toute perspective territoriale. Il est peu probable que les politiques sectorielles, aussi sophistiquées soient-elles, soient en mesure de relever les nombreux défis auxquels le continent est confronté, si elles ne sont pas réarticulées et intégrées dans une vision globale.

Une approche territoriale proactive est nécessaire. Il s'agit notamment

de consolider les liens entre les zones urbaines et rurales et de doter les réseaux de villes de taille moyenne des fonctions urbaines nécessaires pour favoriser les dynamiques locales et faciliter les connexions avec les zones métropolitaines. Le développement de l'infrastructure jouera un rôle majeur en permettant ces liens et en fournissant les services nécessaires, notamment les routes, l'énergie, les communications, l'eau, les marchés, etc. Les systèmes agricoles et alimentaires devront jouer leur rôle en tirant parti du potentiel des marchés intérieurs, régionaux et d'exportation africains. La croissance des revenus agricoles renforcera la demande rurale, ce qui entraînera à son tour une diversification économique. Elle devra encourager l'augmentation de la production et des revenus agricoles, tout en maintenant la multifonctionnalité des activités rurales, qui est nécessaire pour contribuer à garantir la résilience face à la variabilité du climat. Ce faisant, elle préservera et protégera le capital environnemental et la biodiversité, et soutiendra le développement des emplois non agricoles. Tout cela nécessite des politiques publiques créatives, qui doivent combiner outils de développement territorial et soutien aux secteurs économiques, construction d'infrastructures, médiation entre acteurs et renforcement du capital humain. Ces politiques doivent être consolidées ou générées afin de valoriser les nouvelles réalités rurales et de faire de ces territoires émergents le fondement d'un véritable développement.

Envisager le développement rural dans le contexte global de la transformation structurelle correspond à l'orientation stratégique des autres acteurs mondiaux. Le Fonds international de développement agricole (FIDA), par exemple, confirme que la transformation rurale ne se produit pas isolément, mais dans le cadre d'un processus plus large de transformation structurelle façonné par les liens entre l'agriculture, l'économie rurale non agricole, l'industrie et les services. En outre, la transformation rurale inclusive doit être réalisée ; elle ne se fera pas automatiquement. Les stratégies de développement rural pour une transformation rurale inclusive sont donc spécifiques au contexte et une transformation rurale ou structurelle rapide, bien que nécessaire, ne conduit pas automatiquement à une réduction rapide de la pauvreté rurale<sup>1</sup>.

L'urbanisation rapide de l'Afrique représente une immense opportunité, non seulement pour les citoyens africains, mais aussi pour le développement rural<sup>2</sup>. Les perspectives de développement économique se sont améliorées grâce à une plus grande productivité agricole. Il est également possible d'améliorer la gestion de l'environnement en atténuant les effets du

1 FIDA (2016) Rapport sur le développement rural 2016 : Rome. FIDA

2 BAD, OCDE, PNUD 2016 Perspectives économiques en Afrique 19

changement climatique, en réduisant la rareté de l'eau et des autres ressources naturelles, en contrôlant la pollution atmosphérique, en développant des systèmes de transport public propres, en améliorant la collecte des déchets et en augmentant l'accès à l'énergie. Malgré un ralentissement au cours des dernières années, la croissance économique de l'Afrique a été positive depuis 2000. Les Perspectives économiques en Afrique 2016 (ibid.) montrent que le continent s'en tire bien en ce qui concerne les questions économiques, sociales et de gouvernance. La croissance économique de l'Afrique est restée vigoureuse en 2015 dans un contexte de faiblesse de l'économie mondiale, de baisse des prix des produits de base et de mauvaises conditions climatiques dans certaines régions du continent. En général, les gouvernements continuent d'adhérer à des politiques budgétaires prudentes, limitant les dépenses et améliorant le recouvrement de l'impôt. Les pays africains n'ont cessé de progresser dans l'élargissement des choix en matière d'éducation et de santé et dans l'amélioration du niveau de vie. Malgré tout, le rythme est lent. Elle est freinée par un manque d'opportunités pour les jeunes, une faible transformation structurelle, surtout dans les secteurs dominés par les groupes marginalisés (notamment l'agriculture et le secteur informel). L'urbanisation de l'Afrique contribue aux acquis du développement humain, mais pas pour tout le monde, en particulier pour les populations rurales

### 1.3. Processus d'élaboration et portée du Plan directeur

Ce Plan directeur est le cadre politique continental pour la transformation rurale et s'appuie sur l'expérience acquise dans le cadre du programme « Avenir rural » lancé par AUDA-NEPAD sous les auspices de l'UA en octobre 2010. Il s'appuie sur des informations et des analyses recueillies lors de consultations sur le continent et à l'étranger, en particulier sur des expériences partagées avec l'Amérique latine et des contributions d'experts de toutes les régions du monde. Le premier Forum sur le développement rural en Afrique s'est tenu à Cotonou du 3 au 5 mai 2013 et a constitué une étape clé dans la constitution d'une approche commune du développement rural. Dans leur déclaration finale - la Déclaration de Cotonou - les participants ont appelé à l'élaboration d'un plan directeur à soumettre aux Chefs d'État et de gouvernement africains, qui ouvrirait la voie à un engagement commun à mettre en œuvre des actions au niveau national et régional pour la revitalisation des zones rurales. Le deuxième Forum s'est tenu à Yaoundé les 9 et 10 septembre 2016. Cette session a permis de consolider le Plan directeur et de fournir des moyens de mise en œuvre par le biais de la Déclaration et du Plan d'action de Yaoundé.



## 2. BUTS ET OBJECTIFS STRATÉGIQUES DE LA TRANSFORMATION RURALE EN AFRIQUE

### 2.1. But principal

La transformation rurale peut être définie comme « *un processus de changement sociétal global par lequel les sociétés rurales diversifient leurs économies et réduisent leur dépendance à l'égard de l'agriculture ; deviennent dépendantes de lieux éloignés pour le commerce et l'acquisition de biens, de services et d'idées ; passent de villages dispersés à des villes, petites et moyennes ; et deviennent culturellement plus semblables aux grandes agglomérations urbaines* ». Malgré ces tendances communes, la transformation rurale au sein des différents pays a des résultats différents en termes de croissance économique, d'inclusion sociale et de durabilité environnementale. Si les forces mondiales et régionales sont à l'origine de cette transformation, elles font l'objet d'une médiation par des structures sociales et un cadre institutionnel nationaux et locaux.

Le processus de transformation de l'Afrique diffère de celui des autres, notamment parce qu'une grande partie de la population, soit 61 % de la population africaine dans son ensemble, vit encore dans les zones rurales et que 50 % restent tributaires d'une agriculture relativement peu productive.

La transformation du développement rural, qui repose essentiellement sur la réduction de la pauvreté et la réduction des inégalités, exige un engagement et une volonté politiques; changer les règles du jeu; et voix et participation. Cela nécessite des États à la fois développementaux et redistributifs. En outre, la structure des institutions officielles de l'administration publique et les processus de décentralisation ont une incidence sur la manière dont un programme de développement fondé sur l'espace et axé sur les personnes est mis en œuvre.

Peu de pays d'Afrique formulent une stratégie de développement rural allant au-delà de celle du secteur agricole. Les éléments spatiaux dans les plans stratégiques nationaux et donc l'allocation spatiale des ressources du

secteur économique et social sont rarement articulés. Les gouvernements doivent adopter des programmes qui offrent une vaste gamme de services de qualité à de larges couches de la population. Il s'agit notamment d'assurer l'égalité d'accès aux biens et services sociaux et économiques dans les zones rurales et urbaines, entre les régions rurales et pour les hommes et les femmes. Outre l'agriculture et les systèmes d'élevage, les autres secteurs ruraux à croissance rapide comprennent : l'exploitation minière et d'autres industries extractives, l'accent étant mis sur l'impact de ces industries sur les terres détenues par les petits exploitants, en particulier les petites exploitations artisanales et minières ; la sylviculture, les zones protégées, la chasse et le tourisme ; l'urbanisation rurale et un nouveau secteur immobilier ; et divers aspects du développement des infrastructures.

La fourniture de biens publics de base entre les zones rurales et urbaines reste inégale, comme en témoigne notamment l'inégalité des résultats en matière de développement humain. La manière dont les infrastructures, notamment les routes, l'eau potable et l'assainissement, l'électrification, les télécommunications, la santé, l'éducation et d'autres services du secteur social, sont fournies et accessibles aux hommes et aux femmes des zones rurales est essentielle à la qualité et à la nature de la transformation rurale et des résultats ruraux. Afin de répondre à l'évolution des besoins du marché du travail, la politique du travail et de l'emploi et le développement des compétences qui y sont associées doivent être envisagés sous l'angle rural afin que les hommes et les femmes des zones rurales aient les compétences nécessaires pour le marché du travail et ne soient pas défavorisés.

Il est noté un changement d'orientation émergent de la politique rurale, qui passe du soutien sectoriel à une approche holistique, **multisectorielle** et **adaptée au milieu**, qui identifie comment les diverses composantes d'une économie locale interagissent et cherchent à les soutenir.

L'**innovation** dans le réalignement des activités des ministères du secteur économique et social en vue d'une prestation efficace et efficiente des services ruraux et territoriaux, et dans la cohérence des politiques et des investissements aux différents niveaux de gouvernement, national, régional et local (municipal), devrait maintenant être développée dans les pays et les CER pour assurer un meilleur développement rural.

## 2.2. Objectifs du Plan directeur

L'objectif du Plan d'action est d'énoncer les principes et les orientations clés qui s'appliquent aux pays d'Afrique. Ces politiques, si elles sont mises en œuvre, peuvent contribuer à la réduction de la pauvreté et des inégalités en milieu rural et au développement économique national et rural inclusif. Cela s'inscrit dans une vision continentale qui peut être définie comme *une transformation rurale centrée sur l'être humain, fondée sur l'équité et l'inclusion, où les hommes et les femmes ruraux peuvent développer leur potentiel et réaliser leurs aspirations, y compris la sécurité des revenus, tout en assurant la durabilité environnementale et où tous les territoires dans un pays peuvent exprimer leur potentiel de développement et aucun d'eux ne reste marginalisé de façon durable.*

Cette vision est conforme aux valeurs africaines énoncées dans la Déclaration de Cotonou en ce qui concerne les cadres sous-jacents dans lesquels le programme de transformation rurale durable doit être mis en œuvre :



Le Plan directeur reconnaît que les questions de développement rural diffèrent considérablement à travers l'Afrique et ne propose donc pas de solution « taille unique ». Il n'est pas prescriptif, mais propose une plateforme commune sur laquelle chaque partie prenante construirait sa propre politique.

Il met l'accent sur des thèmes clés considérés comme essentiels pour le développement rural : l'économie politique de la transformation rurale, l'aménagement du territoire, la multisectorialité et les préoccupations institutionnelles, en supposant qu'ils soient des facteurs clés pour promouvoir la création d'emplois, la résolution des problèmes de mobilité sociale et de durabilité environnementale.



## 3. PRINCIPES ET HYPOTHÈSES

### 3.1. Principes de mise en œuvre

Le succès de l'approche proposée dans le Plan directeur dépendra de la volonté et de l'action des États membres d'impliquer les parties prenantes et de mener des activités de suivi.

La mise en œuvre des politiques de développement rural au niveau national devrait respecter des principes différents - outre ceux de la bonne gouvernance publique - qui sont spécifiques du fait qu'ils interviennent à différents niveaux et avec différents types d'acteurs.

#### Complémentarité, cohérence et conformité

La politique de développement rural devrait articuler les actions nationales, régionales et locales contribuant aux priorités de l'UA. Les actions spécifiques de la politique de développement rural devraient être cohérentes avec les activités, les politiques et les priorités du pays et des CER auxquelles ce pays appartient. Cette cohérence est assurée par plusieurs instruments : le cadre de l'UA mentionné dans la section « Stratégie » de l'Agenda 2063 de l'UA ; la Déclaration sur l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique, prononcée à Maputo (Assembly/ AU/ Decl. 7 (II)) ; la Déclaration de Malabo sur le PDDAA et l'engagement d'accélérer la croissance et la transformation de l'agriculture pour une prospérité partagée et des moyens de subsistance améliorés (Assembly /AU /2 (XXIII)) ; la Décision sur le Plan d'action de l'Initiative Environnement d'AUDA-NEPAD (Assembly/ AUDA/ 8 (II)) et le Plan d'action AUDA-NEPAD pour le développement des pêches et de l'aquaculture africaines adopté à Abuja en 2005 au Sommet UA/ AUDA-NEPAD sur le Poisson pour tous.

Conformément à leurs responsabilités respectives, la Commission de l'UA, les CER et les États membres devraient assurer la coordination entre les interventions des différents fonds, celles de la Banque africaine de développement et les autres instruments financiers.

#### Partenariat

Les interventions dans le cadre des politiques de développement rural devraient être mises en œuvre par le biais de consultations étroites -

partenariats - entre les autorités et les organismes chargés de la mise en œuvre ou les bénéficiaires, notamment :

- a) Les autorités régionales, locales et autres autorités publiques compétentes ;
- b) Les partenaires économiques et sociaux ;
- c) Tout autre organisme approprié représentant la société civile, les organisations non gouvernementales, dont les organisations environnementales, et les organismes chargés de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes.

L'État membre devrait créer les conditions d'une participation large et efficace de tous les organismes appropriés, conformément aux règles et pratiques nationales, en tenant compte de la nécessité de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et le développement durable par l'intégration des exigences de protection et d'amélioration de l'environnement.

Le partenariat sera mené dans le respect des responsabilités institutionnelles, juridiques et financières respectives de chaque catégorie de partenaires.

Le partenariat participera à l'élaboration et au suivi de la stratégie nationale ainsi qu'à la préparation, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des programmes de développement rural. Les États membres associeront tous les partenaires appropriés aux différentes étapes de la programmation.

#### Égalité entre les hommes et les femmes et non-discrimination

Les États membres et la Commission promeuvent l'égalité entre les hommes et les femmes et veillent à ce que toute discrimination fondée sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle soit évitée aux différents stades de la mise en œuvre des politiques de développement rural. Cela comprend les étapes de conception, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation.

#### Subsidiarité, complémentarité, solidarité

La Commission de l'Union africaine et l'AUDA-NEPAD agiront vis-à-vis des CER, et les CER vis-à-vis de leurs États membres pour mettre en œuvre des

actions visant la transformation rurale selon les principes classiques de gouvernance :

- a) En respectant la subsidiarité, c'est-à-dire en intervenant dans la mesure où les problèmes ne peuvent être mieux traités au niveau inférieur et en se fondant sur la régionalité, c'est-à-dire en intervenant lorsque les questions concernent au moins deux entités de niveau géographiquement inférieur. L'action de la Commission de l'UA et de l'AUDA-NEPAD devrait être complémentaire de celle menée par les CER et les Etats membres ou chercher à y contribuer. Le partenariat devrait être renforcé par des modalités de participation des différents types de partenaires dans le plein respect des compétences institutionnelles des CER et des Etats membres ;
- b) En promouvant la complémentarité afin de tirer parti des avantages comparatifs des différentes zones géographiques et de donner aux politiques de développement rural une dimension régionale et continentale, notamment en orientant les investissements et financements transnationaux vers la réalisation des objectifs de transformation rurale ;
- c) En évoluant vers l'instauration de la solidarité en tant qu'élément essentiel de la marche vers la cohésion et l'intégration, et en mettant en commun les ressources financières, humaines et institutionnelles qui réduisent les disparités et favorisent la convergence.

### 3.2. Hypothèses pour leviers de changement : éléments d'une théorie du changement

Il est supposé qu'un large éventail de facteurs influencent la transformation et les résultats en milieu rural. Ils ont, en leur centre, l'engagement et la volonté politiques, le changement des règles du jeu, la voix et la participation. Parmi les principaux facteurs d'influence figurent la structure et la dynamique de l'économie rurale, les moyens de subsistance et l'emploi en milieu rural, le développement humain, l'accès aux actifs, les marchés, le développement rural et urbain et les liens entre les zones rurales et urbaines, et les défis des impacts prévus du changement climatique. La structure des institutions formelles de l'administration publique et les processus de décentralisation jouent un rôle central dans la mise en œuvre d'un programme de développement fondé sur l'espace et centré sur la personne.

#### Économie politique de la transformation rurale : forces et contraintes

Réduire l'inégalité d'accès aux opportunités et accroître les capacités sont des conditions préalables à une transformation et une croissance durables, comme le montre l'expérience des pays émergents. En retour, la transformation rurale modifiera l'équilibre politique et socio-économique



parce qu'elle accorde une plus grande importance aux zones rurales dans le processus de changement structurel. De marginalisées, les zones rurales deviendront des contributeurs et des moteurs essentiels du changement structurel. Ce changement de paradigme modifiera la relation économique : la population rurale cessera d'être un simple fournisseur de main-d'œuvre pour l'industrie et les services urbains. Elle créera de la valeur à la campagne et fournira également des biens à plus forte valeur ajoutée aux centres urbains et aux marchés régionaux et mondiaux. Les ressources naturelles ne doivent pas seulement servir les intérêts des oligopoles ou être une source de rentes dont la valeur n'est pas réinvestie pour accroître la richesse dans les zones rurales. Les politiques de prix et la fiscalité ne doivent pas seulement favoriser l'accès aux matières premières et à l'alimentation à bas prix, sans tenir compte des déséquilibres qu'elles créent (disparité des revenus et incitation à l'émigration) ou exploiter le capital naturel en le fragilisant. Et même si les règles relatives à l'accès aux biens, aux conditions d'échange et à la propriété sont rendues plus favorables aux acteurs ruraux, des interventions politiques redistributives seront nécessaires. Les équilibres de puissance pourraient être modifiés et les gains et les pertes pourraient être redistribués. Cela se produira dans un contexte général qui sera bénéfique pour la majorité et globalement positif en termes de bien-être et de prospérité. Ces changements devraient être acceptés comme des conséquences de toute politique de développement rural dont les implications politiques devraient être anticipées, ce qui inciterait les décideurs à former des coalitions politiques et à renforcer les capacités de mobilisation des ressources pour l'amélioration de la politique.

## État développemental et un leadership politique pour une politique saine

La transformation économique en Afrique exige que l'État joue un rôle central dans la planification, l'articulation et la mise en œuvre des politiques visant à assurer une allocation efficace des ressources. Il est essentiel qu'un État ait la légitimité nécessaire pour mobiliser toutes les parties prenantes autour d'un cadre de développement qui appartienne au pays. La transformation en Afrique nécessite un état de développement. Des progrès soutenus dans la lutte contre la pauvreté et l'inégalité exigent des États qui sont à la fois développementaux et redistributifs. Les pays qui ont réussi à réduire la pauvreté - qui est souvent disproportionnée dans les zones rurales - en relativement peu de temps avaient des systèmes politiques volontaristes, axés sur la croissance et l'amélioration de la protection sociale et avaient mis en place et maintenu des bureaucraties compétentes. La capacité d'application de la loi peut être renforcée lorsque

les citoyens participent à la surveillance de l'utilisation des ressources. Les États dotés d'une large base de pouvoir, de partis au pouvoir bien organisés, de bureaucraties compétentes et de citoyens militants ont mis en œuvre des politiques de redistribution efficaces et se sont attaqués à la pauvreté. Il appartient à l'État de promouvoir le rôle qu'il doit jouer dans la répartition des gains du développement économique et dans les résultats économiques et sociaux.

## Mise en place d'institutions multisectorielles pour la transformation rurale

Il est nécessaire de soutenir et d'offrir un espace politique et une voix aux diverses organisations et groupes ruraux, notamment aux agriculteurs, aux organisations et groupes de femmes et de jeunes. Compte tenu de la nature multisectorielle de la transformation rurale, il convient d'accorder la plus grande attention au renforcement de la coordination interministérielle horizontale (entre les secteurs sociaux et économiques) pour intégrer le développement rural dans les stratégies et plans nationaux et assurer la cohérence et les synergies des politiques (notamment les politiques urbaines) et des interventions. La capacité des institutions doit être renforcée pour approfondir la décentralisation de la gouvernance du développement. En outre, il est important de soutenir la décentralisation de la gouvernance par une coordination verticale entre les différents niveaux de gouvernement (national, régional et local).

## Importance des processus de qualité de la décentralisation

Dans pratiquement tous les pays du continent, il y a eu un élargissement et une intensification de la démocratie et des mouvements de décentralisation. L'élection des autorités locales par le vote populaire et les responsabilités croissantes des gouvernements municipaux deviennent de plus en plus fréquentes comme condition pour influencer la prise de décision au niveau local dans les municipalités rurales et urbaines. Bien que le gouvernement national ait un rôle clé à jouer dans la définition d'objectifs explicites de développement local, la mise en place de systèmes de gouvernance multiniveaux solides et la fourniture d'interventions « exogènes » (par des subventions et des incitations conditionnelles, par exemple) sont essentielles pour « libérer » une contrainte ou opportunité particulière. Ainsi, les gouvernements locaux peuvent assumer des responsabilités accrues pour favoriser un développement rural et territorial axé sur le milieu et accélérer les progrès vers la croissance et la réduction de la pauvreté. Les collectivités

locales peuvent disposer d'un avantage comparatif important pour atteindre les objectifs de développement rural, en particulier la fourniture de services ruraux dans des domaines clés tels que l'enseignement primaire, les services de santé de base, l'accès à l'eau potable, la vulgarisation agricole, les routes et les infrastructures économiques locales, et pour favoriser le développement économique local et territorial.

## Action pour faire bouger le système alimentaire et agricole

L'agriculture est la base des moyens d'existence et la principale source de revenus et d'emploi des populations rurales, et la sécurité alimentaire et nutritionnelle demeure l'un des défis les plus redoutables en Afrique tant rurale qu'urbaine. Il est nécessaire de planifier les systèmes alimentaires et agricoles au-delà de la production et de planifier et d'agir tout au long de la chaîne de valeur pour réaliser les liens intersectoriels en amont et en aval (entre les activités agricoles et non agricoles), et d'exploiter le puissant effet multiplicateur.

Il est nécessaire de poursuivre et de renforcer encore les investissements afin d'accroître la productivité et la résilience des systèmes de production agricole. Le cadre du CAADP fournit la plateforme nécessaire pour investir dans l'agriculture. La gestion durable des terres et de l'eau, notamment des politiques foncières globales, a le potentiel d'assurer un régime foncier équitable et sûr ainsi que l'accès à ce régime, l'efficacité et la durabilité dans

l'utilisation des terres. Le soutien public à la recherche et au développement agricoles, en mettant l'accent à la fois sur les technologies de production et de post-récolte, et l'intégration de l'adaptation au changement climatique, est également un catalyseur. Il en va de même pour les politiques qui soutiennent le développement de la fourniture d'intrants agricoles efficaces et des services de soutien qui comprennent le crédit et l'assurance. On ne saurait trop insister sur l'efficacité des partenariats public-privé pour le développement des infrastructures de production et de marché.

## Développement des infrastructures rurales

On ne saurait trop insister sur l'importance des investissements dans les infrastructures pour la croissance et le développement durable de l'Afrique. Le stock d'infrastructures de l'Afrique n'est que de 39% par rapport aux autres régions du monde en développement. Il est estimé que le continent aura besoin d'un investissement annuel de 48 milliards de dollars US dans un avenir prévisible pour combler l'écart, même si des améliorations drastiques de l'efficacité sont apportées. Si l'Afrique veut devenir compétitive sur le marché mondial et bénéficier d'une croissance économique soutenue, la région doit faire de sérieux efforts pour accroître ses systèmes de transport, dont les infrastructures routière, ferroviaire, aérienne et maritime. Les routes rurales de la ferme au marché, pour réduire les coûts de transaction, sont vitales pour la transformation rurale. Les besoins en infrastructures essentielles comprennent : l'irrigation et l'infrastructure des ressources en



eau ; les infrastructures de transport de la ferme au marché et régionales ; les systèmes d'énergie rurale durable et renouvelable (hydraulique, solaire, biocarburant) ; ainsi que les TIC efficaces et les systèmes d'information du marché agricole pour fournir aux agriculteurs et aux « acteurs des chaînes de valeur » un accès aux informations techniques et commerciales.

## Stimulation de la croissance de l'économie rurale non agricole et renforcement des liens entre les zones rurales et urbaines

Le renforcement de l'économie rurale non agricole et l'établissement de liens entre les zones rurales et urbaines favorisent une approche intégrée, multinationale et spatiale (territoriale) de la transformation rurale, qui relie l'arrière-pays rural aux grands centres urbains par le biais des villes intermédiaires et des villes rurales. Cela crée un environnement propice au développement des petites et moyennes entreprises, notamment dans l'agro-industrie et les services agro-industriels, et à l'échange de biens et services entre les zones rurales et urbaines. Encourager le développement et la formalisation d'entreprises non agricoles informelles et rurales nécessite l'élimination des obstacles juridiques, financiers et réglementaires. Les villes intermédiaires et les villes rurales ont un rôle particulier à jouer dans la croissance économique infranationale et le développement rural.

Les pays africains ont besoin de modèles de transformation économique rurale qui comprennent ce lien important entre les villes intermédiaires et les villes rurales et les zones rurales.

C'est l'énergie dont dépendent aujourd'hui la plupart des économies africaines. L'Afrique, cependant, est caractérisée par une inégalité significative dans l'activité économique spatiale. Il est essentiel de tirer parti de l'urbanisation et de la diversification de l'alimentation pour promouvoir les chaînes d'approvisionnement rural-urbain et la croissance rurale en tant que solutions à la pauvreté rurale - étant donné les problèmes bien connus auxquels l'Afrique rurale est confrontée, notamment les redoutables problèmes de pauvreté et de malnutrition, les rendements agricoles insuffisants, la faible utilisation des engrais, des semences certifiées, de l'irrigation et souvent les mauvaises routes et autres infrastructures. Les fournisseurs ruraux doivent vendre à des sources de demande dynamique et croissante : le pouvoir d'achat des ruraux est généralement trop limité pour sortir à lui seul une zone rurale de la pauvreté. En d'autres termes, les politiques publiques devraient viser à promouvoir la convergence de

la production entre les zones rurales, les villes intermédiaires et les villes rurales, ainsi qu'entre les villes et les municipalités.

## Construction et maintien de la base de capital humain en milieu rural

La base de capital humain est constituée et soutenue par des investissements visant à améliorer l'accès à l'éducation (notamment l'éducation formelle et la formation technique et professionnelle), la santé, l'eau et l'assainissement, l'énergie, en particulier l'électricité produite à partir de sources renouvelables, et les programmes complémentaires de soutien social et de protection sociale (filet de sécurité). Les décideurs politiques devraient mettre en perspective la question de l'exubérance chez les jeunes. Cela exige un investissement dans les compétences appropriées pour une future configuration de la main-d'œuvre en Afrique, qui reconnaisse le passage des emplois agricoles aux emplois non agricoles pour la jeunesse africaine. Avec les faibles niveaux de technologies économes en main-d'œuvre utilisées dans l'agriculture africaine et les secteurs artisanaux, les jeunes ont montré un intérêt décroissant pour les métiers ruraux et recherchent activement des innovations qui augmentent la productivité et réduisent la main d'œuvre.

## Préservation du capital naturel et l'exploitation de celui-ci

Aujourd'hui, il ne fait aucun doute que la dégradation croissante des services écosystémiques - de la dégradation des terres et des sols à la déforestation, de la pénurie d'eau au changement climatique - affectera négativement l'activité économique rurale future, avec des conséquences négatives affectant de manière disproportionnée les moyens de subsistance, le bien-être et la santé des populations rurales en Afrique. Cette situation s'ajoute à l'insuffisance persistante des réinvestissements dans les secteurs de croissance ruraux. Du fait de l'utilisation et de l'extraction de ces ressources et du processus d'urbanisation, y compris l'empreinte foncière et environnementale, les zones rurales pourraient être laissées dans un état encore pire de stagnation continue, de faible production, de faibles revenus et de vulnérabilité croissante aux changements environnementaux. Avec l'inquiétude croissante suscitée par les limites des modèles de croissance récents - souvent non durables, inefficaces sur le plan des ressources et inéquitables dans leur répartition des avantages et des coûts - se dessinent de nouvelles perspectives pour replacer la transformation rurale dans le contexte de l'économie verte et de nouvelles approches

pour un développement durable et plus ouvert. Les réformes politiques et institutionnelles, ainsi que les nouvelles approches, technologies et normes visant à promouvoir la production durable et la gestion des ressources naturelles prennent de plus en plus de place dans le discours sur le développement rural en Afrique.

### 3.3. Hypothèses pour des politiques de développement rural saines

Le paradigme de développement des zones rurales en Afrique est passé d'une approche exclusivement axée sur le soutien à la modernisation de l'agriculture - une révolution verte africaine - comme principal vecteur d'intervention pour le développement rural, à des approches plus intégrées, ancrées dans les systèmes agricoles et les moyens d'existence durables, et au pilotage des innovations qui sont multisectorielles et locales.

Il existe un consensus international émergent selon lequel les approches de développement adaptées au milieu, telles que celles qui s'articulent autour du développement territorial rural, offrent une autre approche, qui répond à certaines des préoccupations énumérées ci-dessus. Une telle approche comprend une attention plus nuancée et plus spécifique aux aspects sociaux et économiques du développement et fait plusieurs choses : elle s'appuie sur les moteurs économiques locaux favorisant la diversification et l'intégration économique et commerciale entre zones rurales et urbaines, renforce la

décentralisation de la gouvernance et le déploiement des organisations de la société civile et potentiellement augmente les besoins en services environnementaux.

Par conséquent, la mise en œuvre des politiques de développement rural devrait se faire en tenant compte des considérations suivantes :

- La nécessité de tenir compte du degré élevé d'hétérogénéité qui caractérise les sociétés rurales, dominées par la pauvreté, l'agriculture à petite échelle et les petites entreprises rurales non agricoles. Plus précisément, l'hétérogénéité des petits exploitants et la diversité des stratégies de subsistance de leurs ménages ;
- La nécessité de politiques et d'interventions différenciées qui tiennent compte des différences entre les zones essentiellement rurales et les zones urbaines, ainsi que de la diversité au sein des régions rurales et entre elles et entre les ménages, notamment dans les secteurs tant économique que social ;
- La capacité et la nécessité d'adapter les politiques ou propositions stratégiques formulées au niveau central aux potentiels et restrictions spécifiques des zones rurales et locales ;
- La nécessité de reconnaître la nature multidimensionnelle de la pauvreté rurale et de ne pas tenter de s'y attaquer avec des solutions « taille unique », qui ne tiennent compte ni de la complexité du problème, ni de sa cause.



## 4. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Le présent Plan directeur propose des engagements de la part des décideurs nationaux et régionaux à l'égard des cinq résultats suivants :

- Renforcer le leadership stratégique et la coordination pour une transformation structurelle induite par le développement rural ;
- Renforcer l'administration publique à tous les niveaux et encourager l'innovation dans l'architecture institutionnelle qui facilite la mise en œuvre de la politique de développement rural ;
- Promouvoir les approches territoriales en matière d'aménagement du territoire, de budgétisation et de développement des capacités humaines ;
- Transformer l'espace rural africain par le développement des compétences, la création d'emplois et l'autonomisation économique des jeunes en Afrique ;
- Suivre les politiques économiques, sociales et environnementales sensibles à l'espace et à la classe sociale.

### 4.1. Renforcer le leadership stratégique et la coordination pour une transformation structurelle induite par le développement rural



**4.1.1. Action : Promulgation de politiques et de lois assurant des mécanismes de coordination et de responsabilité mutuelle**

Le développement et la transformation ruraux, y compris l'agriculture, la réforme agraire et les activités rurales non agricoles, offrent les meilleures perspectives de transformation structurelle et de croissance économique en Afrique. Tout cela exige la mise en place et la garantie du rôle joué par un leadership fort et une administration publique compétente à tous les niveaux de gouvernement, entre les organismes gouvernementaux et les acteurs non étatiques, et la création d'un environnement politique macroéconomique propice à une expansion des transformations structurelles par un programme de transformation rurale. Les facteurs structurels qui conduisent à une croissance lente et à un chômage élevé en Afrique ne sont pas temporaires

et ne s'autocorrigent pas. Une intervention forte de l'État est nécessaire, ce qui nécessite la promulgation de politiques et de lois qui garantissent des mécanismes de coordination et de responsabilité mutuelle.



**4.1.2. Action : Mener le développement rural dans l'ensemble de l'économie et les architectures des dépenses publiques doivent être réformées en conséquence**

Le développement rural doit être piloté par l'ensemble de l'économie, par opposition aux stratégies actuelles qui cherchent des solutions basées sur la déconnexion structurelle de la double économie de l'époque coloniale. Les politiques publiques et les investissements publics dans tous les secteurs devraient promouvoir la convergence de l'économie rurale avec l'économie industrielle urbaine. Il est donc nécessaire d'aligner les dépenses publiques sur le programme de transformation rurale. Il est également nécessaire de donner la priorité aux investissements publics dans les infrastructures physiques et biologiques. L'infrastructure physique comprend les services municipaux de base, l'eau, les routes, l'électricité, les TIC, la chaîne du froid, etc. L'infrastructure biologique comprend les plantations, le matériel végétal amélioré et les races d'animaux améliorées, la diversité génétique, etc. Les infrastructures améliorent la compétitivité sociale et économique des zones rurales : elles réduisent l'écart entre les besoins fondamentaux des villes et ceux des zones rurales et contribuent à une meilleure perception de la vie rurale.



**4.1.3. Action : Placer l'homme au centre de la planification et de la mise en œuvre du développement rural**

Le développement rural consiste à investir directement dans les personnes et leurs collectivités afin d'améliorer leurs compétences et leur compétitivité pour bâtir leur avenir. En outre, la priorité doit également être accordée à la promulgation d'une politique du travail fondée sur les droits afin de promouvoir le «plein emploi» dans les zones rurales. Cela devrait commencer par l'obligation pour tous les programmes publics de prioriser et de promouvoir les investissements et les subventions à forte intensité de main-d'œuvre dans les zones rurales et d'élargir les types d'emploi ; de promouvoir le travail décent pour la famille et les travailleurs salariés par le développement progressif de la réglementation du travail, notamment

l'amélioration des conditions de travail, le respect du salaire minimum agricole ou rural, l'acquisition de compétences, le soutien à l'entrepreneuriat et la protection sociale.

## 4.2. Renforcer l'administration publique à tous les niveaux et encourager l'innovation dans l'architecture institutionnelle qui facilite la mise en œuvre de la politique de développement rural



### 4.2.1. Action : Réorganiser les institutions pour un développement rural efficace

La politique rurale est comprise comme une activité vaste et globale qui recoupe toutes les politiques gouvernementales : agriculture, foresterie et ressources naturelles, éducation, santé, culture et savoir-faire, transports et communications, fiscalité et budget, travail et emploi, et politiques urbaines. Cette politique rurale «large» n'a pas d'orientation géographique spécifique, mais vise à maintenir un niveau d'attention adéquat à l'impact que les politiques sectorielles nationales peuvent avoir sur le développement rural et territorial.

Des structures et processus horizontaux interministériels et multisectoriels sont donc nécessaires pour coordonner les liens intersectoriels afin de permettre une planification cohérente et l'allocation de ressources pour le développement rural et territorial. Cela implique de dépasser le cloisonnement qui prévaut dans les principaux ministères sectoriels d'exécution. Nombre d'entre eux sont actifs dans les zones rurales mais sont entravés par une cohérence spatiale limitée dans la planification de la fourniture de biens et de services. En outre, une coordination verticale de la politique de développement rural et de l'intervention entre les différents niveaux de gouvernement, c'est-à-dire le gouvernement national, régional et local (municipal), est également nécessaire.

Il convient de remédier aux insuffisances en matière de capacités, notamment en ce qui concerne les structures au niveau local et au niveau méso. Les efforts devraient inclure le renforcement des capacités institutionnelles des institutions gouvernementales décentralisées au service des communautés rurales (ce qui peut inclure des mécanismes pour relier plusieurs municipalités rurales et urbaines couvrant un territoire) ;

et le renforcement des institutions et associations rurales telles que les groupes d'entreprises et les organisations financières rurales, etc.



### 4.2.2. Action : Créer des organes consultatifs inclusifs sur le développement rural

Des mécanismes devraient être mis en place pour permettre à un large éventail d'acteurs, y compris le secteur privé et la société civile, de définir la stratégie et les actions prioritaires futures. Au-delà, et aux niveaux local et territorial, il est reconnu que la présence de coalitions sociales transformatrices joue un rôle clé pour permettre aux territoires de réaliser la croissance économique ainsi que l'inclusion sociale et la durabilité environnementale. L'engagement des acteurs locaux, la construction du capital social, la création d'un espace pour la résolution des problèmes locaux et la facilitation de l'action collective devraient être les piliers centraux du programme de transformation rurale.

Il convient de mettre en place des structures permettant aux organisations de la société civile de participer efficacement, au niveau de la base, aux activités fiscales et commerciales, tout en renforçant les capacités locales permettant aux populations rurales de définir leurs propres priorités et d'accéder à un soutien adapté à leurs besoins.



### 4.2.3. Action : Développer un cadre de développement rural qui englobe des questions intersectorielles

Une stratégie de développement rural renouvelée doit prendre en compte et soutenir les conditions sociales, institutionnelles et politiques nécessaires pour permettre de stimuler les différentes formes de croissance économique dans les différents contextes locaux / territoriaux et de réduire la pauvreté et les inégalités socio-économiques.

La croissance des secteurs productifs des zones rurales dépend en grande partie des ressources naturelles basées sur les activités économiques associées à l'agriculture, la sylviculture, la pêche ou le tourisme et, dans certaines régions, aux industries extractives. Les principales activités économiques d'une zone rurale offrent des effets multiplicateurs locaux dans le secteur rural non agricole. En général, le niveau et le type d'activité dans le secteur rural non agricole reflètent le dynamisme et les effets distributifs du secteur chef de file. Par exemple, l'agriculture ne doit pas être isolée de l'économie rurale et locale plus large des activités non agricoles. Les efforts susceptibles de promouvoir le développement non agricole sont notamment les suivants : permettre des liens intersectoriels entre les activités agricoles et non agricoles au sein du ménage et dans l'économie locale ; favoriser

une variété d'entreprises et de petites et moyennes entreprises, notamment la suppression des obstacles opérationnels; créer des grappes productives locales pour améliorer les moyens de subsistance, l'emploi et la création d'emplois dans un environnement commercial rural dynamique; favoriser les liens entre zones rurales et urbaines; et développer les compétences techniques et professionnelles humaines nécessaires pour faire face à l'évolution des marchés du travail et aux opportunités d'entreprise dans la zone ou le territoire rural, ce qui peut inclure les villes locales et les villes intermédiaires.

Les plans devraient également viser à remédier aux inégalités sociales et économiques entre les zones rurales et urbaines et entre les régions rurales. Dans cette démarche, il convient de prêter attention aux services du secteur social, notamment: la santé et l'éducation, les infrastructures, notamment l'eau, l'électricité, le logement, les routes et les communications, ainsi que la suppression des obstacles au développement économique, à l'emploi et à l'amélioration des moyens de subsistance.



#### 4.2.4. Action : *Traiter les problèmes de gouvernance des terres et des ressources naturelles*

Une bonne gestion des ressources naturelles est une condition préalable au développement du potentiel de manière durable et équitable. En particulier, l'accès équitable et sûr à la terre et à l'eau pour des opportunités productives est au centre du programme de transformation rurale.

Avec le régime foncier et la gouvernance, il existe un engagement à l'échelle africaine concernant la politique foncière, l'Initiative de politique foncière (Consortium Commission de l'UA-CEA-BAD, 2010). Ce programme doit en priorité être mis en œuvre intégralement en tant que pilier central de la transformation rurale. À cet égard, un pas en avant consisterait à traduire en mesures concrètes les Directives volontaires sur la gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, des pêches et des forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, qui ont été adoptées par les États membres des Nations Unies dans le cadre du Comité de la sécurité alimentaire.

La Charte des ressources naturelles est un cadre qui énonce des principes pour la bonne gouvernance des ressources naturelles. Cette charte offre également une orientation pour exploiter le potentiel offert par le capital naturel de manière durable et rentable au profit de la plus grande partie de la population.

### 4.3. Promouvoir des approches territoriales

Il est maintenant admis que les approches territoriales sont une étape nécessaire du développement rural. Les gouvernements provinciaux et municipaux ont souvent pris les devants en adoptant cette approche, car ils assument de nouvelles responsabilités en matière de développement



économique et social et de gestion de l'environnement, sous l'impulsion des politiques de décentralisation. Cependant, le gouvernement central devrait, au niveau national, prendre en compte les forces et les faiblesses des différentes composantes du territoire, entre zones rurales et urbaines, ainsi qu'entre zones rurales, en favorisant l'équilibre territorial. Les programmes de développement rural peuvent apporter une contribution essentielle à l'attractivité des zones rurales. Ils peuvent également contribuer à assurer le maintien d'un équilibre durable entre zones urbaines et rurales dans une économie concurrentielle fondée sur la connaissance. En combinaison avec d'autres interventions, les mesures de gestion des terres peuvent contribuer de manière positive à la répartition spatiale de l'activité économique et à la cohésion territoriale.

Une telle approche est complémentaire aux efforts visant à réaligner les ministères sectoriels vers un programme de développement rural plus cohérent et aux efforts visant à renforcer la cohérence entre les différents niveaux de gouvernement: national, régional et municipal. Des projets territoriaux stratégiques incorporant des financements pour de multiples composantes sectorielles et des biens publics territoriaux peuvent être conçus et soutenus.



#### 4.3.1. Action : Affiner les problèmes et les opportunités des liens entre zones rurales et urbaines

Afin de promouvoir les approches territoriales, les gouvernements devraient affiner le terme « rural » pour inclure l'intégration des espaces économiques, sociaux et culturels ainsi que les liens entre les zones rurales, les villes rurales et les villes intermédiaires. Le terme « rural » devrait être défini à la fois par une typologie territoriale et par la densité de population. Ceci reconnaît, mais s'appuie sur les définitions administratives de « rural » qui sont actuellement définies au niveau national et qui sont généralement

limitées à la densité de population et / ou à la taille de la population au sein d'une unité administrative telle que la municipalité. Une approche renouvelée de la relation entre les zones urbaines et rurales devrait être explorée en définissant des typologies qui rendraient les interventions plus cohérentes, selon certaines caractéristiques telles que : la part des activités agricoles, manufacturières et de services et minières, l'importance du capital naturel pour les activités potentiellement créatrices d'emplois (tourisme, forêts, énergie, etc.), la connexion avec les marchés et centres de consommateurs, la dynamique démographique.



#### 4.3.2. Action : Mettre l'accent sur la dimension spatiale des politiques publiques et de l'investissement

Une grande partie des politiques et des investissements du secteur économique et social ne sont pas conçus pour cibler des lieux spécifiques. Ils ont une portée nationale et prétendent donc être neutres sur le plan spatial. Toutefois, de nombreuses politiques de neutralité spatiale ont en fait des orientations spatiales implicites et peuvent avoir des effets potentiellement différents sur les zones rurales et urbaines et leurs populations, et entre différentes zones rurales ou territoires (des zones rurales éloignées aux zones rurales très interreliées). En outre, étant donné les inégalités économiques et sociales entre les zones rurales et urbaines et l'hétérogénéité entre les régions et territoires ruraux dans la plupart des pays, de nouveaux outils et instruments doivent être développés pour tester les politiques clés et les investissements sectoriels en utilisant une « lentille spatiale ». L'objectif général est d'assurer un accès plus équitable aux biens et services publics, d'intégrer des mesures visant à atténuer les conséquences involontaires de politiques et d'interventions apparemment neutres sur le plan spatial, et/ou de compenser les impacts négatifs par des politiques ou des interventions adaptées au milieu.



#### 4.4. Transformer l'espace rural africain par le développement des compétences, la création d'emplois et l'autonomisation économique des jeunes en Afrique



##### 4.4.1. Action : *Élaborer un programme national d'autonomisation de la jeunesse rurale*

L'un des principaux résultats du 2e ARDF a été le déballage et la clarification d'un programme d'autonomisation de la jeunesse rurale. Plusieurs éléments entrent dans ce programme. Reconnaisant que les finances et le soutien publics, y compris les subventions intelligentes, sont essentiels pour aider les jeunes entrepreneurs, le gouvernement devrait promulguer des interventions politiques qui attirent les investissements privés dans les entreprises appartenant à des jeunes. Il est nécessaire de promouvoir l'autonomisation des jeunes (éducation, compétences et connaissances et accès à la terre et à d'autres facteurs de production) en tant qu'ingrédients essentiels du succès des jeunes entrepreneurs. L'économie verte présente un énorme potentiel et des possibilités énormes pour accélérer la création d'emplois et le développement des compétences. Par conséquent, la recherche et le développement visant à relier les jeunes aux possibilités de création d'emplois dans l'économie verte devraient être accélérés. Les gouvernements africains devraient faire un effort conscient pour fournir un soutien financier du secteur public aux initiatives d'économie verte tout en renforçant les capacités internes pour accéder aux ressources financières mondiales consacrées à l'environnement, au changement climatique et aux domaines connexes, y compris le Fonds vert pour le climat (GCF). Un accent égal doit être mis sur le développement des compétences formelles et non formelles (enseignement professionnel et technique), afin de créer des opportunités dans les secteurs informels de l'économie. Il est également nécessaire de soutenir l'intégration des indicateurs de travail décent dans les programmes d'emploi pour les jeunes en Afrique. Il est important de tirer parti de l'avantage comparatif des jeunes en investissant dans des infrastructures rurales dures et douces, notamment les TIC, pour renforcer leur capacité d'influencer le lien entre zones rurales et urbaines. Un meilleur accès à l'information et aux TIC, ainsi que de meilleures connaissances et possibilités d'apprentissage pour les jeunes sont essentiels. Il est clair que le marketing social de la vie rurale est nécessaire pour changer le statut de l'agriculture et de la vie rurale dans la politique, les médias, les écoles et la société dans son ensemble, ce qui nécessite la diffusion de messages positifs et la valorisation du côté rural d'une nation.

#### 4.5. Suivre les politiques économiques, sociales et environnementales sensibles à l'espace et à la classe sociale



##### 4.5.1. Action : *Intégrer le développement rural dans les stratégies nationales*

Les processus de planification nationaux devraient viser à remédier aux inégalités sociales et économiques prévalant entre les populations urbaines et rurales, entre les régions d'un pays donné, entre les hommes et les femmes des zones rurales et entre la majorité ethnique et les minorités qui vivent souvent dans des zones rurales. Celles-ci comprennent les inégalités héritées des décisions politiques et des structures sociales du passé, mais également les nouvelles pauvretés, lacunes et inégalités créées par le processus de changement rapide et la transformation elle-même.

L'objectif d'une telle orientation est de mettre en place des mécanismes visant à renforcer la cohérence des politiques sectorielles par le biais d'une évaluation et d'un réexamen ministériels ex ante (« intégration de la politique »); ou d'évaluer l'impact des décisions politiques des différents ministères sur les zones rurales par le biais d'une évaluation et d'un réexamen ex post (« protection des zones rurales ») par une agence spécifique. L'objectif général est d'attirer l'attention sur les besoins spécifiques des zones rurales et de les intégrer au processus décisionnel du gouvernement central dans différents secteurs. Trouver les moyens d'élaborer et / ou de tester des politiques économiques, sociales et environnementales en ce qui concerne leur sensibilité spatiale - ou « protection des zones rurales » - est une approche qui reposerait sur des instruments ex ante mis en place par la cartographie des problèmes ruraux-urbains.

Les expériences dans d'autres contextes montrent que l'analyse comparative devrait être un élément central du processus politique général. Elle devrait donc être gérée et administrée par une unité politique centrale et indépendante. Cela garantirait que les zones rurales et leurs populations ne seront pas marginalisées et que, si nécessaire, les politiques seront adaptées pour répondre à des besoins différenciés sur le plan spatial et ne seront donc pas considérées comme un mécanisme permettant de placer les zones rurales dans une position secondaire.

L'expérience a également montré qu'il est essentiel de procéder à un examen interministériel au début du processus d'élaboration des politiques, d'où l'importance de disposer d'arrangements institutionnels novateurs cohérents, comme mentionné précédemment. La nécessité d'indicateurs

de progrès permettant de juger du succès et de reconnaître l'hétérogénéité des régions rurales doit être ancrée dans tout processus de vérification en milieu rural.

Les processus de planification du développement rural au niveau national devraient également s'aligner sur les initiatives en cours à l'échelle de l'UA qui ont un impact significatif sur les zones rurales et les renforcer. Il s'agit, entre autres, de processus nationaux de développement durable ; du renforcement de la résilience au climat, permettant un agenda «vert»; d'initiatives du secteur social telles que l'éducation pour tous (EPT); d'initiatives du secteur agricole (dans le cadre du CAADP, le cas échéant); et d'initiatives transversales d'AUDA-NEPAD, notamment l'égalité des sexes, le renforcement des capacités et les technologies de l'information et de la communication (TIC).



#### 4.5.2. Action : Développer des informations sur les indicateurs de transformation rurale

Pour accompagner le débat et le processus de planification en faveur du développement et de la transformation ruraux, il est indispensable de renforcer la base de connaissances. Cela comprend : une analyse de la croissance géographiquement désagrégée ; une analyse de la pauvreté et des inégalités, couvrant à la fois les dimensions monétaires et non monétaires ; des données sur la structure spatiale de la production et de l'emploi ; les taux de salaire et mouvements de population ; et les tendances des recettes publiques au cours de la période, ainsi que la structure des dépenses publiques (courantes et en capital) ventilées par secteur et par région.

La qualité et la disponibilité des données varient d'un pays à l'autre. Cependant, dans la plupart des cas, même lorsque des données sont disponibles, elles n'ont pas été présentées spatialement. Les enquêtes

auprès des ménages, ainsi que les enquêtes démographiques et de santé (DHS), offrent des sources pertinentes de données désagrégées spatialement mais, en général, les données désagrégées spatialement sont limitées.

Compte tenu de l'importance centrale de la petite agriculture pour les moyens de subsistance des hommes et des femmes, il est indispensable de mettre en place un suivi efficace des changements en cours, notamment des changements dans le profil du ménage, la taille de l'exploitation et l'activité économique agricole et non agricole.

Le réexamen du développement rural implique la participation et le réinvestissement dans les systèmes statistiques nationaux et l'élaboration connexe d'un cadre de suivi et d'évaluation pertinent pour le développement et la transformation ruraux, qui devrait inclure des indicateurs permettant de cartographier les processus de changement, notamment le changement sociétal.

Des mécanismes de retour d'information aux niveaux national, local et sectoriel, où les données probantes sur ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas peuvent alimenter les processus de planification, devraient être encouragés.

La transformation rurale en Afrique a besoin à la fois de meilleures statistiques mais aussi d'une recherche sociale et économique plus pure et appliquée. Les lacunes dans les connaissances et les preuves sont importantes. En outre, les capacités de recherche des centres nationaux et régionaux dans les domaines pertinents présentent d'importantes lacunes. Celles-ci doivent être comblées à la fois pour que de meilleures données probantes éclairent le débat et, plus particulièrement, pour que les chercheurs nationaux jouent un rôle central dans le débat politique. Il convient de mettre en place un partage des enseignements et un apprentissage pertinents en provenance d'autres régions du monde.



## 5. STRATÉGIE DE MISE EN OEUVRE ET MODALITÉS

Dans le cadre de l'appui aux États membres africains, la « *Stratégie et le Plan opérationnel et de mise en œuvre du Plan directeur de développement rural pour l'Afrique* » seront mis en œuvre de la manière suivante :

### 1. Localiser et/ ou redéfinir l'importance et le rôle du développement rural dans le développement national et dans les processus de transformation structurelle :

- a. Définir comment le développement rural est pris en compte dans l'ensemble de l'économie et piloté par elle ;
- b. Estimer le rythme et le caractère inclusif de la transformation rurale ;
- c. Intégrer le développement rural dans les stratégies nationales et examiner les possibilités d'utiliser des approches multisectorielles de la transformation rurale, notamment les programmes de l'UA tels que le CAADP et PIDA, etc.

### 2. Accéder à des instruments d'auto-évaluation du développement rural fondés sur des données factuelles mis en œuvre par les ressortissants nationaux et les utiliser pour examiner les facteurs suivants :

- a. Pratique et gouvernance de la politique de développement rural ;
- b. Modalités institutionnelles, de rationalisation, d'intégration, de coordination et de mise en œuvre du développement rural ;
- c. Architecture des dépenses publiques, volonté politique et mobilisation des ressources.

### 3. Élaborer et mettre en œuvre plus efficacement des programmes de développement rural en utilisant :

- a. Les manuels de planification et de mise en œuvre du développement territorial, plaçant la personne au centre de

la planification et de la mise en œuvre du développement rural ;

- b. Les interventions de convergence économique entre le secteur agricole et le secteur non agricole et entre le secteur rural et le secteur urbain ;
- c. Le cadre de résultats du Plan directeur de développement rural, notamment les services d'impact et le suivi et l'évaluation ;
- d. Les approches et les options pour favoriser le plein emploi et l'expansion des marchés intérieurs en développant la « classe moyenne rurales ».

### 4. Renforcer l'administration publique du développement rural à tous les niveaux en identifiant les besoins en matière de capacités de mise en œuvre et en élaborant des approches du renforcement des capacités comme suit :

- a. Appliquer un ensemble d'outils d'évaluation des besoins en capacités pour le développement rural ;
- b. Adopter des programmes de renforcement des capacités pour le développement rural ;
- c. Administrer des programmes spéciaux de renforcement du leadership stratégique pour la transformation structurelle induite par le développement rural ;
- d. Concevoir et mettre en œuvre des programmes de développement des compétences en matière de développement rural pour l'autonomisation économique des jeunes et la création d'emplois, dans le cadre d'un programme national d'autonomisation des jeunes ruraux ;
- e. Adopter et promouvoir des approches et des options pour protéger l'économie rurale contre les pratiques commerciales et les accords commerciaux déloyaux, et remédier à l'échec des marchés, des institutions et des politiques.

## 6. CONCLUSION

Le processus de mise en œuvre du Plan directeur relève de la responsabilité des États membres avec l'appui des CER, de la Commission de l'UA/ AUDA-NEPAD et des institutions et partenaires continentaux connexes. L'AUDA-NEPAD dirigera le processus d'élaboration d'outils d'auto-évaluation et d'autogestion pour la mise en œuvre au niveau national. L'AUDA-NEPAD élaborera donc une « *Stratégie et un Plan opérationnel et de mise en œuvre du Plan directeur de développement rural pour l'Afrique* ». Chaque État membre recevra un soutien pour élaborer et/ou renforcer son programme de transformation rurale à l'aide de ces outils. Le Plan directeur pour la mise en œuvre de la politique de développement rural a été élaboré dans le cadre d'un processus de consultation, notamment à partir des 1er et 2e Forums pour le développement rural en Afrique. De même, la stratégie et le plan opérationnel et de mise en œuvre seront mis au point dans le cadre d'une consultation fondée sur les principes fondamentaux clés qui ont émergé dans le Plan directeur. Les conditions générales d'une mise en œuvre réussie du Plan directeur sont les suivantes : mettre en place et garantir le rôle joué par un leadership fort et une administration publique compétente à tous les niveaux de gouvernement ; promulguer des politiques et des lois assurant des mécanismes de coordination et de responsabilité mutuelle au sein du gouvernement, créant un environnement politique macroéconomique propice à une transformation structurelle par un programme de transformation rurale.

Afin d'y parvenir, les États membres de l'UA et les CER peuvent compter sur l'appui du Programme d'avenir rural de l'AUDA-NEPAD, qui continuera de mobiliser des partenariats à plusieurs niveaux afin de promouvoir le développement rural et le programme de transformation. En s'engageant dans ce Plan directeur, les États membres de l'UA et les CER s'engagent à

promouvoir les zones rurales comme l'un des moteurs de la transformation sociale et économique structurelle du continent. En particulier, le Programme pour l'avenir rural élabore et met en œuvre la « *Stratégie et un Plan opérationnel et de mise en œuvre du Plan directeur de développement rural pour l'Afrique* », ainsi que des mécanismes de suivi de l'impact des initiatives de transformation rurale. Il s'agit notamment d'instruments permettant de documenter et de partager les leçons et expériences importantes entre les États membres. A cet égard, l'AUDA-NEPAD s'est engagée à publier périodiquement un aperçu de l'état du développement rural en Afrique, mettant en lumière les perspectives de croissance et de développement ainsi que les défis y afférents.

L'urgence qui accompagne le Plan directeur, en raison de son effet transformateur sur la vie rurale en Afrique, n'a d'égale que la complexité et la multiplicité de ses composantes, ainsi que sa dépendance vis-à-vis d'une foule hétéroclite d'acteurs pour le rendre opérationnel. Au cœur de ce réseau social de partenaires se trouvent les États membres, dont la bonne volonté politique, l'efficacité de l'administration publique et un leadership fort détermineront la durée de vie et le succès global du Plan directeur. Il ne faut pas sous-estimer l'intégration du Plan directeur dans les plans nationaux de développement pour atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté et éliminer la dualité flagrante de l'inégalité entre zones rurales et urbaines. Le Plan directeur n'est pas la panacée qui permettra de faire évoluer la transformation rurale dans son intégralité, mais c'est une feuille de route détaillée et bien pensée, élaborée avec soin par les États membres eux-mêmes, qui peut être brandie comme arme contre la pauvreté, les inégalités en faveur du développement rural et finalement pour l'émancipation des populations à l'échelle africaine.



# ANNEXE 1

## La déclaration de Cotonou sur le programme pour l'avenir rural, 2–4 mai 2013, Cotonou, Bénin

1. Le Forum inaugural pour le développement rural en Afrique (FADRA), organisé sous le thème « Programme de transformation rurale durable pour l'Afrique » par AUDA-NEPAD et accueilli par la République du Bénin, s'est tenu du 2 au 4 mai 2013.
2. Il a été reconnu que le thème du Forum est cohérent avec la *vision de transformation rurale d'AUDA-NEPAD qui inclut* i) une croissance économique accélérée et diversifiée dans les zones rurales (dont les petites villes en milieu rural), notamment une expansion des opportunités d'emploi et de moyens de subsistance, ii) une *réduction accélérée de la pauvreté rurale* et des inégalités entre *les zones rurales et urbaines (les villes) et entre les territoires et dans les zones rurales*, et iii) une durabilité environnementale accrue. La traduction de cette vision devrait s'appuyer sur les succès et les enseignements tirés d'initiatives de l'UA telles que le *Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (CAADP) et le Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA)*.
3. Considérant que l'Afrique a connu une croissance sans transformation, nous sommes convenus de la nécessité de parvenir à un **développement rural durable** pour faire face aux défis de la forte croissance démographique, du chômage rural et du sous-emploi, en particulier chez les jeunes, de la demande alimentaire croissante, de la hausse des prix alimentaires, des changements climatiques et des fluctuations des températures, de la sécurité alimentaire régionale, des disparités entre rendements agricoles, du faible rapport rural et urbain et du manque de synergies entre activités entreprises dans les zones rurales.
4. Conscients de l'importance du dialogue politique inclusif et des processus participatifs dans la formulation et la conception des politiques publiques en tant que conditions préalables essentielles à une transformation rurale efficace, nous sommes convenus de promouvoir un large consensus national sur le développement et la transformation ruraux, ainsi que de placer le développement rural au centre des plans, stratégies et budgets de développement national.
5. Notant que l'Afrique est à l'aube d'une nouvelle ère technologique fondée sur les progrès rapides des technologies de l'information et des systèmes de communication, nous décidons de mettre la science, l'innovation et la technologie au service de la transformation rurale.
6. Considérant que la transformation rurale doit être un programme multi-acteurs et multi-sectoriel, nous sommes convenus que les éléments suivants constitueraient des perspectives essentielles pour sa mise en œuvre : économie politique de la transformation rurale ; développement territorial et multisectorialité ; moyens de subsistance, emploi et création d'emplois ; développement de l'infrastructure rurale ; et gestion et durabilité environnementales.
7. Nous convenons de la nécessité pour les **valeurs africaines** suivantes de fournir le cadre sous-jacent dans lequel s'inscrit le programme de transformation rurale durable :
  - i. Respect, dignité, bien-être humain et social ;
  - ii. Coopération, responsabilité collective et solidarité de groupe sur des questions d'intérêt commun ;
  - iii. Fortes valeurs familiales et communautés robustes en tant que fondement de la société rurale.
8. Nous convenons des **principes clés** suivants pour guider la transformation rurale :
  - i. **Principe 1** : Redéfinir la compréhension du terme «rural» pour qu'il se concentre principalement sur les personnes, les traditions et la culture, ainsi que sur la reconnaissance des liens entre les centres ruraux et les petits centres urbains ;
  - ii. **Principe 2** : Renforcer une approche multisectorielle et réaligner les institutions et les politiques d'intégration du développement rural dans les stratégies nationales et la planification du développement à long terme ;
  - iii. **Principe 3** : Mettre l'accent sur la dimension spatiale des politiques publiques et de l'investissement et soutenir le

- modèle territorial adapté au milieu pour le développement rural ;
- iv. **Principe 4** : Développer une compréhension plus large des secteurs productifs dans les zones rurales et leur apporter un soutien, notamment en abordant la réforme agraire et la structure agraire, ainsi que les liens entre les économies agricoles et non agricoles ;
  - v. **Principe 5** : Reconnaître les acteurs et institutions sociaux et économiques, tant formels qu'informels, dans la recherche d'un consensus aux niveaux local et national sur la stratégie de transformation rurale ;
  - vi. **Principe 6** : Renforcer la base de données probantes pour éclairer la politique rurale et la planification des investissements spécifiques au contexte.
9. Nous estimons que les facteurs suivants sont **essentiels au succès** de la transformation rurale durable en Afrique:
- i. La vision doit être celle d'une transformation rurale centrée sur la personne ;
  - ii. Forte appropriation par l'Afrique et leadership engagé à tous les niveaux du programme de transformation ;
  - iii. Renforcement de la résilience sociale, économique, politique et environnementale et leurs liens réciproques ;
  - iv. L'agriculture et la transformation de l'agriculture sont essentielles à la fois pour la croissance économique et le bien-être humain ;
  - v. Des partenariats et des coalitions solides sont nécessaires à tous les niveaux, dont au niveau local, pour diriger et amener la transformation rurale ;
  - vi. Des biens publics de qualité, en particulier les infrastructures, sont essentiels à la transformation du monde rural ;
  - vii. La connaissance et l'apprentissage sont un catalyseur de transformation.
10. Nous exhortons l'AUDA-NEPAD à continuer de jouer un rôle moteur dans la mobilisation de partenariats à plusieurs niveaux afin de mettre en œuvre le programme de développement et de transformation ruraux.
- i. Que l'ARDF continue de fournir une plateforme pour débattre des différentes perspectives sur les options politiques, la réflexion stratégique et l'action sur la transformation rurale en Afrique. L'une des priorités du Forum est de faciliter le dialogue sur les innovations et les réformes politiques et institutionnelles ;
  - ii. Que le Programme pour l'avenir rural établisse des partenariats stratégiques pour la mise en œuvre conjointe de programmes phares de transformation rurale. La priorité sera accordée aux investissements dans des projets innovants potentiellement très rentables et susceptibles d'être transposés à plus grande échelle à l'intérieur des pays et des régions et d'une région à l'autre ;
  - iii. Qu'une perspective périodique soit développée par l'AUDA-NEPAD sur l'« état du développement rural en Afrique », soulignant les perspectives de croissance et de développement ainsi que les défis qui y sont liés ;
  - iv. Que le Programme pour l'avenir rural mette en place un programme de sensibilisation pour l'échange d'informations et de meilleures pratiques sur le développement rural en Afrique et dans d'autres parties du monde, et en particulier pour la production et le partage des analyses politiques ;
  - v. Qu'un projet de transformation rurale soit élaboré à l'intention des processus de prise de décision de l'UA ;
  - vi. Que le Programme pour l'avenir rural établisse une plateforme d'apprentissage et de connaissances pour promouvoir et renforcer les partenariats d'apprentissage entre les principales organisations régionales et nationales impliquées dans le développement rural ;
  - vii. Que le Programme pour l'avenir rural élabore et mette en œuvre des mécanismes de suivi de l'impact des initiatives de transformation rurale et propose des instruments pour documenter et partager les leçons et expériences importantes avec les diverses parties prenantes du Programme pour l'avenir rural, dont des messages politiques destinés aux forums ministériels et autres de l'UA.



## PLAN D'ACTION

- Concrétiser le Plan directeur, notamment par son adoption par les chefs d'État et de gouvernement et sa mise en œuvre par les États membres ;
- Mettre en place un réseau de soutien pour étendre l'utilisation de l'Atlas à l'ensemble de la région ;
- Examiner et envisager un soutien pour renforcer les capacités locales de production de données de qualité sur le développement rural ;
- Consolider les recommandations suivantes :
  - Aider les États membres à internaliser la planification territoriale, le multisectorialisme et les politiques fondées sur le milieu dans la stratégie nationale de développement ;
  - Reconnaissant que les finances et le soutien publics sont essentiels à la prise en charge des jeunes entrepreneurs, y compris les subventions intelligentes, le gouvernement devrait promulguer des interventions politiques qui favorisent l'investissement privé dans les entreprises des jeunes ;
  - Promouvoir l'autonomisation des jeunes (éducation, compétences et connaissances et accès à la terre et à d'autres facteurs de production) en tant qu'ingrédients essentiels du succès des jeunes entrepreneurs ;
  - L'économie verte présente un énorme potentiel et des possibilités considérables pour accélérer la création d'emplois et le développement des compétences. Par conséquent, la recherche et le développement visant à relier les jeunes aux possibilités de création d'emplois dans l'économie verte devraient être accélérés ;
  - Les gouvernements africains devraient faire un effort conscient pour fournir un soutien financier du secteur public aux initiatives d'économie verte tout en renforçant les capacités internes pour accéder aux ressources financières mondiales consacrées à l'environnement, au changement climatique et aux domaines connexes, notamment le Fonds vert pour le climat ;
  - Un accent égal doit être mis sur le développement des compétences formelles et non formelles (enseignement professionnel et technique), pour créer des opportunités dans les secteurs informels de l'économie ;
  - Tirer parti de l'avantage comparatif des jeunes en investissant dans les infrastructures rurales dures et douces, y compris les TIC, pour renforcer la capacité des jeunes à exploiter le lien entre le monde rural et le monde urbain ;
  - Soutenir l'intégration d'indicateurs du travail décent dans les programmes d'emploi des jeunes dans l'ensemble de l'Afrique.
- Élaborer un cadre de mise en œuvre et de gestion des performances pour la Déclaration et le Plan d'action de Yaoundé, et produire des indicateurs factuels de la transformation rurale envisagée sur la base d'une cartographie et d'une planification de scénarios fondés sur l'Agenda 2063.







**NEPAD**  
TRANSFORMER L'AFRIQUE

AGENCE DE DÉVELOPPEMENT DE L'UNION AFRICAINE - NEPAD